

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 juillet à 20h30, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du jeudi 24 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, Mme SAHUGUEDE Nathalie, M LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, M ARROUY Fabien.

Conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : M DESBARATS Jean-Marc est remplacée par Mme DUTOYA Anne-Marie.

Absents ayant donné procuration : M VERRET Etienne a donné procuration à M PASSERA Marc ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M FANTON Patrick ; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à M FORMENT Guy.

Absents excusés : Mme CAPDECOMME Marie Pierre, M BERNARD Stéphane.

M Fabien ARROUY est désigné comme secrétaire de séance.

QUESTION 2020/03/001 : Débats d'Orientations Budgétaires 2020

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2020 :

- Camping de l'Île du Pont
- Camping de Saint Fris
- Cuisine Centrale
- Zone d'Activités du Pountet
- Zone d'Activités du Miélanais
- Zone d'Activités « Soulan de la Bourdette »
- Pôle Enfance et Jeunesse
- Multi-services à Bassoues
- Budget Général

Le Conseil communautaire est appelé à débattre de ces DOB 2020.

Le Conseil communautaire prend acte des éléments du DOB 2020 présentés qui serviront à l'élaboration du budget 2020.

QUESTION 2020/03/002 : Examen des Budgets 2020

Monsieur le Président présentera les budgets primitifs 2020 de la Communauté de communes :

- Budget Général
- Camping de l'Île du Pont
- Camping de Saint Fris
- Cuisine Centrale
- Zone d'Activités du Pountet
- Zone d'Activités du Miélanais
- Zone d'Activités « Soulan de la Bourdette »
- Pôle Enfance et Jeunesse
- Multi-services de Bassoues

Ci-joint les rapports de présentation.

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur ces budgets primitifs 2020.

Budget général 2020

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget général 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 du Camping de l'Île du Pont :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget Camping Île du Pont 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 du Camping de Saint Fris :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget Camping Saint Fris 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 de la cuisine centrale :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget Cuisine Centrale 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 de la Zone d'Activités du Pountet :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget Zones d'Activités du Pountet 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 de la Zone d'Activités du Miélanais :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0

En conclusion, le budget Zones d'Activités du Miélanais 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget 2020 de la Zone d'Activités Soulan de la Bourdette :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget Zones d'Activités Soulan de la Bourdette 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 du pôle enfance et jeunesse :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

En conclusion, le budget pôle enfance et jeunesse 2020 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Budget 2020 du Multi-services à Bassoues :

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0

En conclusion, le budget du Multi services à Bassoues 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTION 2020/03/003 : Attributions des subventions aux associations

Monsieur le Président rappelle que les subventions aux associations doivent être votées indépendamment du budget.

Il propose les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2020 comme suit :

	Proposition
Amicale des employés Territoriaux	1 000,00 €
Conseil départemental du Gers Participation au fonds de solidarité logement (FSL)	3 500,00 €
Association départementale d'information au logement 32 (ADIL)	2 300,00 €
Office de Tourisme Mirande - Astarac	132 000,00 €
Association Les Écolonomes	1 000,00 €
TOTAL	139 800,00 €

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur le montant des subventions 2020 aux associations.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4

Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les subventions aux associations présentées ci-dessus au titre de l'année 2020.

QUESTION 2020/03/004 : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Monsieur le Président propose de voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020 proposé par le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets soit un taux de 14,95 %.

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur le taux 2020 de la TEOM.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4
Pour : 37 Abstention : 2 Contre : 2

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, fixe le taux de la TEOM 2020 à 14,95%.

QUESTION 2020/03/005 : Détermination du montant de la taxe GEMAPI 2020

Monsieur le Président propose, suite aux éléments transmis par les différents syndicats, de fixer le montant de la taxe GEMAPI 2020 à 33 144 €.

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur ce montant de taxe 2020.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4
Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le montant de la taxe GEMAPI 2020 à 33 144 €.

QUESTION 2020/03/006 : Création d'un poste de conseiller délégué et son élection

Conformément à l'article L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce conseiller délégué doit être élu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président propose de créer un poste de conseiller délégué et fait part de la candidature de M Fabien ARROUY.

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Inscrit : 43 Votants : 40 dont procurations : 3
Votes Pour : 34 Votes Contre : 1 Votes blancs : 5

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve la création d'un poste de conseiller délégué,
- Proclame Monsieur Fabien ARROUY élu conseiller délégué,
- Installe Monsieur Fabien ARROUY dans ses fonctions.

QUESTION 2020/03/007 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rend compte au Conseil communautaire des attributions exercées, par lui-même, par délégation.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil de faire porter les délégations sur les points suivants :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenant d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par les statuts ;
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- Réaliser les lignes de trésorerie à hauteur de 300 000 € HT maximum;
- Autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Fixer les règlements d'utilisation d'un service public à destination des usagers ;
- Signer les conventions de mise à disposition à titre gracieux (avec ou sans valorisation) de locaux et/ou équipements à d'autres collectivités ou services publics, à des associations ou personnes physiques ;
- Signer les conventions de mise à disposition de personnels dans le sens communauté/communes et inversement dans le cadre de la mutualisation des services due ou non à des transferts de compétences.

En cas d'empêchement, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de cette délégation d'attributions pourront être prises par un suppléant.

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur la liste de ces délégations au Président.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4
Pour : 39 Abstention : 2 Contre : 0

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Charge le Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :
 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenant d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - Exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par les statuts ;
 - Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
 - Réaliser les lignes de trésorerie à hauteur de 300 000 € HT maximum;
 - Autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - Fixer les règlements d'utilisation d'un service public à destination des usagers ;
 - Signer les conventions de mise à disposition à titre gracieux (avec ou sans valorisation) de locaux et/ou équipements à d'autres collectivités ou services publics, à des associations ou personnes physiques ;
 - Signer les conventions de mise à disposition de personnels dans le sens communauté/communes et inversement dans le cadre de la mutualisation des services due ou non à des transferts de compétences.
- Prévoit qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,
- Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

QUESTION 2020/03/008 : Fixation du montant des indemnités de fonctions au Président, aux Vice-Présidents et au conseiller délégué

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes regroupant de 3 500 à 9 999 habitants, l'article R.5212-1 du code général des collectivités territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 41.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Il est en conséquence proposé à l'assemblée de délibérer sur le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et le cas échéant des conseillers communautaires délégués pour le mandat 2020/2026, et ce à compter du 16 juillet 2020, comme suit :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	36,00 %
Vice-Présidents	12,86 %
Conseiller communautaire délégué	9,00 %

Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur le montant proposé des indemnités du Président, des Vice-présidents et du conseiller délégué le cas échéant.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Inscrit : 43 Votants : 41 dont procurations : 4
Pour : 38 Abstention : 3 Contre : 0

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

1° Décide des indemnités suivantes à compter du 16 juillet 2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	36,00 %
Vice-Président	12,86 %
Conseiller communautaire délégué	9,00 %

2° Décide de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices correspondant à la durée du présent mandat.

QUESTION 2020/03/009 : Cantines scolaires – tarifs 2020-2021

Monsieur le Président indique qu'il convient de fixer les tarifs des cantines scolaires pour l'année 2020-2021 et proposera le maintien des tarifs 2019-2020 :

Cantines site de	Tarif normal	Aide de la Communauté de communes : tarif réduit pour les habitants de Cœur d'Astarac
	Proposition 2020-2021	Proposition 2020-2021
Bassoues	2,65 €	2,60 €
Montesquiou	2,65 €	2,60 €
L'Isle de Noé	2,85 €	2,80 €
Mirande	3,15 €	3,05 €

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ces tarifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les tarifs présentés ci-dessus applicables pour l'année scolaire 2020-2021.

QUESTION 2020/03/010 : Repas du mercredi – tarifs 2020-2021

Monsieur le Président rappelle que la cantine scolaire de Mirande fournis à la mairie de Mirande des repas le mercredi pour son service périscolaire.

Il indique qu'il convient de fixer les tarifs de ces repas pour l'année 2020-2021 et proposera le maintien des tarifs 2019-2020 :

- Repas enfant moins de 6 ans : 7,15 €
- Repas enfant plus de 6 ans : 7,20 €
- Repas adulte : 7,60 €

Le Conseil Communautaire est donc appelé à se prononcer sur ces tarifs applicables à compter du 01 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021.

QUESTION 2020/03/011 : ALSH - tarifs 2020-2021

Monsieur le Président indique qu'il convient de fixer les tarifs des centres aérés Ile des Enfants, Cadichon et Pitchounet pour l'année 2020-2021 et propose le maintien des tarifs 2019-2020 :

Tarif 4 : allocataires CAF domiciliés sur la communauté de communes					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Demi-journée	2,00 €	2,50 €	3,05 €	3,60 €	4,75 €
Demi-journée repas	4,85 €	5,40 €	5,90 €	6,45 €	7,60 €
Journée repas	4,00 €	5,00 €	6,10 €	7,15 €	9,50 €
Journée sans repas	4,85 €	5,40 €	5,90 €	6,45 €	7,60 €

Tarif 2 : allocataires CAF non domiciliés sur la communauté de communes					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Demi-journée	3,15 €	3,65 €	4,20 €	4,75 €	5,70 €
Demi-journée repas	6,10 €	6,60 €	7,15 €	7,70 €	8,65 €
Journée repas	6,25 €	7,30 €	8,40 €	9,45 €	11,45 €
Journée sans repas	6,10 €	6,60 €	7,15 €	7,70 €	8,70 €
Tarif 3 : tranche > 900 domiciliés sur la communauté de communes					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants		
Demi-journée	6,25 €	5,70 €	5,20 €		
Demi-journée repas	9,10 €	8,55 €	8,00 €		
Journée repas	12,50 €	11,40 €	10,35 €		
Journée sans repas	9,60 €	8,55 €	7,10 €		
Tarif 1 : tranche > 900 non domiciliés sur la communauté de communes					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants		
Demi-journée	7,10 €	6,60 €	6,00 €		
Demi-journée repas	10,00 €	9,60 €	9,00 €		
Journée repas	14,15 €	13,25 €	12,05 €		
Journée sans repas	11,20 €	10,30 €	9,10 €		

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ces tarifs 2020-2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021.

QUESTION 2020/03/012 : Multiservices à Bassoues – avenant lot 1 « maçonnerie gros œuvre »

Monsieur le Président indique que, dans le cadre des travaux de création du multi services, un avenant négatif est présenté sur le lot 1 « maçonnerie gros œuvre » selon les caractéristiques suivantes :

- moins-value de 1 759,20 € HT pour la non réalisation de certains travaux (-3,6%) soit un nouveau montant du marché de 47 100,56 € HT.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'avenant n°1 du lot 1 « maçonnerie gros œuvre » présenté par la SARL MONTIES BATIMENT d'un montant négatif de 1 759,20 € HT,

QUESTION 2020/03/013 : Modification de l'organisation du temps partiel sur autorisation

Monsieur le Président propose de fixer les conditions de l'organisation de temps partiel sur autorisation dans la Communauté de communes comme suit :

Préalable : l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des disponibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Agent bénéficiaire de la mesure (toutes filières, services, grades, fonctions sont concernés)

- Agents titulaires à temps complet : oui
- Agents stagiaires à temps complet : non
- Agents titulaires et stagiaires à temps non complet : non

Proposition de temps partiel autorisé : 50%, 60%, 70%, 80 % et 90 %

Un délai de deux mois maximum entre la demande de l'agent et la décision d'octroi est nécessaire pour la mise en place de cette position

Durée minimale pour laquelle un service à temps partiel est accordée : 6 mois

Durée maximale pour laquelle un service à temps partiel est accordée : 1 an

Le renouvellement :

- Il se fait par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.
- Au-delà de 3 ans, une nouvelle demande et décision expresse d'octroi du temps partiel sont nécessaires sous réserve des dispositions ci-après : un agent ayant repris à temps complet ne peut être autorisé à formuler une demande à nouveau de temps partiel, qu'à l'expiration d'une période équivalente au temps précédemment passé en position de temps partiel.

Impact sur rémunération et retraite : surcotisation sur demande de l'agent

Rémunération : identique au temps partiel de droit

Primes : réduction au prorata

L'emploi du temps :

- d'un commun accord entre l'agent et l'autorité; l'aménagement de son temps de travail détermine le temps non-travaillé dans la semaine à jour fixe ou pas et s'adapte en tant que de nécessaire aux besoins du service notamment pour faire face aux congés de toutes natures.
- Le cycle de travail de l'agent devient annuel pour la computation de son temps de travail effectif.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08/06/2020, Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- instituer le temps partiel sur autorisation dans les conditions ci-dessus,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'instituer le temps partiel sur autorisation dans les conditions ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2020/03/014 : Mise en place de la prime exceptionnelle attribuable à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est possible conformément au décret du 14 mai 2020 de mettre en place une prime exceptionnelle attribuable à certains agents de la fonction

publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Bien que la communauté ne fasse pas partie des employeurs particulièrement mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire contrairement à d'autres, comme les Mairies ou les CIAS et CCAS, certains services de la communauté ont été mobilisés suite à la demande de l'autorité territoriale pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Il s'agit des services

- Secrétariat général de la collectivité
- Direction des services techniques
- Enfance =>les animatrices du service enfance pour les personnels prioritaires en extrascolaire

Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1^{er} du décret du 14 mai 2020, les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'instaurer sur cette base la prime exceptionnelle attribuable à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire dans les conditions suivantes :

Sollicitation de l'autorité territoriale entraînant

- des sujétions exceptionnelles aboutissant
- à un surcroît de travail significatif

pour faire face à l'épidémie de COVID

Il s'agit des services

- Secrétariat général de la collectivité : 1 agent
- Direction des services techniques : 1 agent
- Enfance =>les animatrices du service enfance pour les personnels prioritaires en extrascolaire : 9 agents

Il convient donc que le Conseil communautaire fixe une enveloppe financière affectée à cette prime exceptionnelle.

Cette prime sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales et proportionnelle à la quotité d'emploi de chaque agent.

Aussi, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- fixer l'enveloppe financière à 2800 €,
- l'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle,
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle,
- lui donner tous pouvoirs ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe l'enveloppe financière de cette prime exceptionnelle à 2800 €,
- autorise Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle,

- autorise Monsieur le Président à prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2020/03/015 : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et désignation de commissaires

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A Document III du code général des impôts ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Le Conseil Communautaire est donc appelé

- à créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants
- et à en désigner les membres (20 commissaires titulaires + 20 commissaires suppléants) qui devront remplir les conditions indiquées dans le fiche jointe.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- Propose la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires proposés		
Madame	BENES	Brigitte
Monsieur	DESANGLES	Claude
Monsieur	FORGUES	Gérard
Monsieur	FORMENT	Guy
Madame	FOURCAUT	Fabienne
Monsieur	GAYE	Jacques
Monsieur	GERS	William
Madame	GROSJEAN	Monique
Monsieur	LECLERC	Gaëtan
Monsieur	LIBAROS	Bruno
Madame	MARTINEZ	Pascale
Monsieur	MAUPOME	Pascal
Monsieur	MENDES	Antoine
Monsieur	PEREZ	Gérard
Madame	REMES	Raymonde
Madame	SCHMITT	Doris
Monsieur	SEVAT	Gilles
Monsieur	TORNATORE	Sylvain
Monsieur	TRICON	Alain
Madame	VILLENEUVE	Roselyne

Commissaires suppléants proposés		
Monsieur	BALECH	Régis
Monsieur	BERINO	Francis
Monsieur	BERNARD	Stéphane
Madame	CHECHAN	Valérie
Monsieur	DARROUX	J-François
Monsieur	DEMARET	Bernard
Monsieur	DOREY	Bernard
Monsieur	DRUSSEL	Jean-Luc
Madame	DUFFORT	Nadine
Monsieur	LARAN	Raymond
Madame	LUBAS	Gisèle
Monsieur	MONNOYEUR	Guillaume
Monsieur	ORTHOLAN	J-Jacques
Monsieur	PASSERA	Marc
Monsieur	PUYAU	Alain
Monsieur	SAINT LANNE	Gilles
Monsieur	SOUBIRAN	Jean-Paul
Madame	TROUETTE	Corinne
Monsieur	VIDAL	Jean-Louis
Monsieur	YELMA	Jean-Luc



Rapport d'orientation budgétaire 2020

RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape.

Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et les communautés de Communes comptant sur leur territoire une commune de plus de 3 500 habitants comme cela est le cas pour Cœur d'Astarac en Gascogne.

Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

La Loi NOTRe du 7 Aout 2015 art 107 a modifié l'Article L2312-1 du CGCT. Cet article précise :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur **les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que **sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Ainsi

- Un rapport doit être transmis aux conseillers communautaires préalablement à l'organisation du DOB,

- le contenu doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs,

- le D.O.B. donne lieu à délibération donc à un vote, non pas sur les orientations qui ne sont pas des décisions mais sur le fait que le débat a bien été organisé,

- le rapport du DOB est mis à la disposition du public (sous 15 jours) et mis en ligne sur le site de la communauté (dans un délai d'un mois).

Le Président de la République a promulgué, le 23 mars 2020, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Outre l'entrée en vigueur de mesures essentielles pour les élus locaux, notamment sur la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements en raison du report du second tour des élections municipales, elle prévoit l'adoption de

plusieurs ordonnances pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons.

Vingt-cinq ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020, dont plusieurs relatives aux dispositions financières, fiscales et budgétaires des collectivités territoriales dont notamment :

Ordonnance sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

En matière budgétaire, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser :

- L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.
- L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.
- L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

En outre, en matière fiscale, davantage de temps est laissé aux élus locaux pour décider des tarifs et taux des impositions locales.

- Le vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, etc.) : date limite reportée au 3 juillet 2020. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

De plus, en absence d'adoption du budget, les exécutifs locaux sont en droit (sans autorisation de l'organe délibérant), jusqu'à l'adoption du budget, de procéder aux dépenses selon les modalités suivantes :

- En section de **fonctionnement** : dans la limite des crédits inscrits au budget 2019 ;
- En section **d'investissement** :
 - En matière d'annuité de la dette : les dépenses correspondant aux échéances dues avant l'adoption du budget ;
 - Autres dépenses d'investissement (hors dette et hors autorisation de programme) : dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget 2019.

Le vote du budget primitif est fixé au 30 juillet 2020

I INTRODUCTION :

LE CONTEXTE

La loi de programmation 2018-2022 (Rappel)

Voté le 22 janvier 2018, ce texte prévoit l'évolution des finances des trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) pour 5 ans.

Pour la période 2018-2022, les objectifs énumérés dans la loi de programmation sont les suivants :

- Viser l'équilibre budgétaire (déficit ramené à -0.2% du PIB) à l'horizon 2022
- Réduire le rapport entre les dépenses publiques et le PIB à 50.9% à l'horizon 2022 (54.6% en 2017) -
- Viser un endettement de 91.4% du PIB en 2022 (contre 96.8% en 2017)

en % de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2,9	-2,6	-3	-1,5	0,9	-0,2
Ratio de dépenses publiques	54,6	53,9	53,3	52,5	51,8	50,9
Dettes publiques	96,6	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4

La variation à la hausse constatée en 2019 des dépenses correspond au premier effet masse de la compensation du dégrèvement de TH aux collectivités.

Sinon, ces chiffres sont liés à un scénario de reprise économique et au démarrage d'un cercle vertueux prévisionnel : diminution du chômage et des versements RSA, augmentation de la fiscalité des ménages et entreprises. (*Source C des C*)

La pandémie mondiale COVID 19 a bouleversée tous ces objectifs

La Programmation des Lois de Finances 2020

Principaux éléments de cadrage économique :

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2020.

Croissance du PIB:

Durement frappée par le coronavirus et le confinement, l'économie française va connaître une année noire avec une baisse du PIB inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le choc du coronavirus devrait coûter 22 points de PIB à la France en 2020

Déficit Public

Le déficit public va se creuser à 11,4 % du PIB cette année, avec le plongeon de l'activité et les dépenses massives engagées pour soutenir l'économie dans la crise liée à la pandémie. La dette va ainsi augmenter davantage que ce qui était attendu jusqu'ici, soit 115 % du PIB. Le recours de l'État aux émissions de dette sur les marchés financiers est estimé à 361,2 milliards

Le déficit du budget de l'État va atteindre 220 milliards d'euros cette année, et celui de la sécurité sociale plus de 52 milliards d'euros.

L'an dernier, le déficit public s'affichait à 3 % du PIB et la dette à 98,1 %.

Inflation

La période exceptionnelle de confinement a bien engendré quelques perturbations d'approvisionnement, craintes de pénurie et flambées de prix sporadiques, notamment dans l'alimentaire. Mais le phénomène ne s'est pas généralisé.

On observe un ralentissement de la hausse des prix (désinflation), lié à la chute des cours du pétrole.

En zone euro, l'inflation a été ramenée à seulement +0,1% sur un an en mai, après +0,3% en avril, et +0,7% en mars.

En France sur 1 an : mai 2020/mars 2019 l'inflation a été ramenée à +0.36%

Baisse du taux de prélèvement obligatoire

Aucune modification n'a encore été arrêtée et aucune loi de finances modificative n'est venue modifier ce point suite à la pandémie

Nous devrions voire se poursuivre la baisse des prélèvements obligatoires (PO).

Cette baisse profitera pour 9 milliards aux ménages avec comme mesures essentielles la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) et la diminution de l'impôt sur le revenu des classes moyennes.

Concernant la TH on rappelle que depuis 2018, 80% des contribuables sont progressivement exonérés. Après un premier allègement en 2018 et un second en 2019, 2020 sera l'année où 80 % des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation.

Les entreprises bénéficieront d'une baisse des PO de 1 milliard € avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Taux d'Intérêts

Taux d'intérêt

Taux courts (3 mois) :-0,43% en 2020 contre -0,39% en 2019

Taux longs (10 ans) : 0.95% en 2020 contre 1.2% en 2019;

La Revalorisation des bases d'imposition

L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition est, depuis la loi de finances pour 2017, fixée en fonction de l'évolution de l'inflation.

Après une évolution de 2.2 % en 2019, le taux retenu en 2020 par les parlementaires est de +0.9%

La Dotation Globale de Fonctionnement

Comme en 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 27 milliards €, en diminution de 5 millions d'euros ponctionnée au profit de la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

- La réforme de la DGF des EPCI (Rappel)

L'article 79 du PLF 2019 propose une réforme de la dotation d'intercommunalité destinée, notamment, à gérer les problèmes structurels liés à son architecture, à ses critères de répartition et à ses modalités de financement.

La réforme pour 2019 se caractérise par trois orientations fortes :

- Disparition des enveloppes par catégorie (Métropole, Communauté d'agglomération, Communauté de communes) au profit d'une enveloppe unique.
- Détermination du tunnel d'évolution de la dotation d'intercommunalité d'une année à partir de la dotation d'intercommunalité effectivement perçue l'année précédente : la dotation d'intercommunalité peut diminuer au maximum de 5%, et augmenter au maximum de 10%, par habitant.
- Introduction d'un nouveau critère, le revenu par habitant, dans le calcul de la part péréquation de la dotation d'intercommunalité au côté du potentiel fiscal par habitant.

Les modalités de calcul de la nouvelle Dotation d'Intercommunalité (DI) sont les suivantes :

- $DI = \text{Dotation de Base (30\% des crédits hors garantie)} + \text{une Dotation de Péréquation (70\% des crédits hors garantie)}$;
- **La dotation de base (DB)** est répartie entre tous les EPCI proportionnellement au produit de la population par le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) :

$$DB = \text{population} \times \text{CIF}$$

- **La dotation de péréquation (DP)** est répartie entre tous les EPCI proportionnellement au produit de l'équation suivante

$$DP = \text{population} \times \text{CIF} \times (\text{potentiel financier moyen de la catégorie} / \text{potentiel financier par habitant} + \text{revenu moyen par habitant} / \text{revenu fiscal par habitant})$$

RAPPEL de l'importance du CIF sur le calcul de la DGF

La dotation globale de fonctionnement est donc liée principalement à la population et au coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) composante de la DGF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple :

- 1– plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences.
- 2– Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée et moins la communauté aura recours à la fiscalité.

En matière de DGF intercommunale, d'une année sur l'autre, les communes peuvent décider d'augmenter le niveau de leur coopération ou au contraire de le réduire.

L'impact sur la DGF se fait alors sentir à N+2, dans un sens comme dans l'autre. (Sauf à ce que son effet soit neutralisé par les mécanismes de garantie.)

Les dépenses de transfert retenues pour déterminer le CIF sont constatées dans le dernier compte administratif disponible, **c'est-à-dire celui de l'année N-2** pour la répartition de la DGF de l'année N.

En définitive, le CIF des communautés de communes et des communautés d'agglomération est égal au rapport entre :

- **les recettes de l'EPCI minorées des dépenses de transfert,**

- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de celles-ci (c'est-à-dire syndicats intercommunaux inclus).

Il est d'un intérêt certain pour que la communauté augmente sa DGF que les dépenses de transfert soient les plus faibles possibles et donc qu'elle reverse le moins possible d'attribution de compensation aux communes.

D'autre part, si les communes de la communauté augmentent leur fiscalité (le dénominateur de la fraction du calcul du CIF augmentera) et que la communauté maintient la sienne, le CIF devrait diminuer. => **Pour que le CIF augmente et toucher plus de DGF, il faudrait que la communauté augmente sa fiscalité et pas les communes.**

La population est liée à celle des communes majorées en fonction du nombre de résidences secondaires et de place de caravane dans les aires d'accueil des gens du voyage

Evolution du CIF

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CIF	0.342691	0.346454	0.359322	0.371388	0.361754	0.398931	0.432347

Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire (DGF) en 2020 serait de l'ordre de 215 842 € (contre 196 000 € réalisé en 2019). Elle est liée à l'augmentation du CIF entre 2019 et 2020 suite aux transferts de 2018

Evolution de la DGF sur notre Communauté (Dotation d'Intercommunalité)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	328 527 €	270 676 €	223 900 €	198 963 €	179 943 €	196 000 €
Variation nominale		-57 851,00 €	-46 776,00 €	-24 937,00 €	-19 020,00 €	+ 16 057,00 €
Evol. nominale		-21,37 %	-20.89 %	-12.53 %	-10.57 %	+ 8,19%

Dans le même temps, pour l'enveloppe nationale du FNGIR en 2020, les produits perçus par la Communauté à ce titre (art R.7325) et qui sont retenus par l'Etat du fait de la « soit disant richesse économique » de la communauté resteraient stables et seraient évalués à 517 270 €.

Les dispositions diverses majeures du Projet de Loi de Finances (PLF)

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales

L'article 5 du PLF pour 2020 organise tout le dispositif de suppression totale et définitive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Les résidences secondaires continueront d'en payer une (environ 20% des contribuables).

A compter de 2021, les communes et les groupements ne percevraient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, ni les compensations d'exonérations qui peuvent s'y rattacher et les départements perdent le foncier bâti et les compensations qui s'y rattachent.

En 2021, c'est l'année 1 de la refonte/réforme fiscale en compensation de la disparition de la taxe d'habitation communale,

- les communes bénéficient du transfert à leur profit du taux de la taxe sur le foncier bâti des départements. Les communes peuvent faire varier leur (nouveau) taux de FB, mais elles ne peuvent pas modifier les exonérations.
- Les EPCI et les départements bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte respectivement de leur produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et de leur produit de foncier bâti.

Comme pour les communes, le calcul du montant à compenser pour les EPCI est établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017.

Les incidences sur les autres produits :

- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Les produits de TH perçus, à partir de taux d'imposition additionnels, par les EPCI au titre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) seront à partir de 2021 transférés sur les autres taxes directes concernées (THS, FB, FNB, CFE).

A terme, la TH additionnelle GEMAPI qui pesait (ou aurait pesé) sur les résidences principales sera donc reportée sur les autres taxes.

Il n'y a pas, à ce titre, de compensation de l'Etat.

- **Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)**

Les produits de TH perçus, à partir de taux d'imposition additionnels, par les Etablissements Publics Foncier Régionaux (EPFR) pour la Taxe spéciale d'équipement (TSE) seront à partir de 2021 appliqués sur les autres taxes directes concernées (THS, FB, FNB, CFE). Mais, à la différence de ce qui se passe pour la GEMAPI, le produit 2020 de la TSE sur la taxe d'habitation des résidences principales des EPFR est remplacé par une dotation budgétaire.

Les autres concours financiers de l'Etat

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

Compte tenu de la complexité technique de mise en place, l'automatisation du FCTVA, prévue par l'article 58 du PLF 2018 pour simplifier les procédures et améliorer la sécurité juridique et comptable de la gestion du FCTVA, est à nouveau reportée, à 2021. Le taux de FCTVA est inchangé (16.404%)

- **Le soutien à l'investissement local**

ANNEE	2018	2019	2020
DETR	13.8 M	14.10 M	14.10 M
DSIL	2.5 M	3 M	3.2M

Unité : millions d'euros

Le montant de la DETR en 2020 devrait être équivalent à celui de 2019

Pour la DSIL le montant est arrêté au niveau Régional en fonction de la population départementale. La région bénéficie d'une enveloppe de 53 M€. En 2020 le montant affecté par l'État au Gers serait de 3.2M€. Le droit de tirage en 2019 était de 3M€ Notons qu'en 2020 il n'est plus possible de cumuler DETR et DSIL

- **La péréquation verticale**

Elle serait en hausse au niveau national de 190 millions € en 2020, évolution identique à celle constatée en 2019.

Elle est composée

- FDPTP : Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle.
- DNP : Dotation Nationale de Péréquation.
- DSR: Dotation de Solidarité Rurale.

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
FDPTP	423 M	389 M	333 M	284 M	284 M
DNP	794 M	794 M	794M	794M	794M
DSR	1 242 M	1 422 M	1 512M	1 602 M	1 692M

Unité : millions d'euros

Evolution des dotations principales de l'Etat sur notre Communauté

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
DNP	189 004 €	171 790 €	182 264 €	179 519 €	174 823 €
variation		-17 214 €	10 474 €	-2 745 €	-4 696

- **Photovoltaïques et bâtiments publics**

La loi de finances 2020 a précisé que la présence de production d'électricité d'origine photovoltaïque générant des revenus ne remet pas en cause l'exonération des bâtiments publics à la TFPB.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel

- **Les effectifs de la collectivité**

La Communauté de Communes a été créée en 2000. Les effectifs de la Communauté de Communes ont suivi l'évolution des modifications statutaires (imposées ou choisies) et des charges imposées par les services de l'Etat.

La structure, a en effet, atteint au 1^{er} janvier 2020, 33 agents (soit 27,98 ETP) directement rémunérés par la collectivité, mis à disposition par les communes, ou mis à disposition des communes.

A titre de comparaison, la collectivité comptait 15 agents (soit 12,93 ETP) au 1^{er} janvier 2005.

- **Les filières**

La répartition par filière au 01.01.2020 est la suivante

	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	TECHNIQUE	MEDICO SOCIALE
TITULAIRE	7	10	12	4
NON TITULAIRE	2	1	4	0
TOTAL	9	11	16	4

• **La répartition par services au 01.01.2020 est la suivante :**

Communauté		Nombre	ETP
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Direction générale des services	2	0
	Direction générale/Economie	1	1
POLE RESSOURCES MUTUALISEE	Finances Comptabilité	2	2
	Ressources humaines	1	1
POLE TECHNIQUE	Services techniques	6	5,54
POLE TOURISME	Ludina	1	1
	Office du tourisme Astarac	1	1
POLE RESTAURATION	Restaurant scolaire Bassoues	1	0.63
	Restaurant scolaire Miélan	3	0.92
	Restaurant scolaire L'Isle de Noé	1	1
	Restaurant scolaire Mirande	2	1.91
	Restaurant scolaire Montesquiou	2	1.35
	Cuisine centrale	1	0.86
POLE SERVICE A LA PERSONNE	MSAP secteur Mirande	1	0.80
	MSAP secteur Miélan	1	0.30

	MSAP secteur Montesquiou	1	0.30
	Ludothèque	1	0.31
POLE ENFANCE	ALSH Pitchounet	2	2
	ALSH Cadichon	2	2
	ALSH l'ile aux enfants	1	0.74
	ALSH Astrado	1	0.30
	Multi-accueil Lous Pitchous	4	4
	Lieux accueil Parents/ enfants	2	0.28
	Relais assistante Maternelle	1	0.37
	Sous TOTAL		40

- **La répartition hommes/femmes et la pyramide des âges au 01.01.2020 est la suivante**

	60 ans et plus	55 à 59 ans	50 à 54 ans	45 à 49 ans	40 à 44 ans	35 à 39 ans	30 à 34 ans	25 à 29 ans	moins de 25 ans
Homme	1		1	1	1	4		1	0
Femme	7	3	1	6	5	2	4	3	0

- **Handicap, santé et sécurité**

Au 1^{er} janvier 2019, 4 travailleurs reconnus handicapés ont été recensés dans la collectivité. Ce qui permet de respecter l'obligation d'emploi de personnes handicapées (car elle compte plus de 20 agents). Ces 4 postes sont positionnés en catégorie C.

Concernant la santé, la maladie ordinaire représente 401 jours d'arrêt et 47 % des nombres d'arrêts total au 31 décembre 2019.

Le nombre de jours d'arrêt lié à la maternité et congés pathologiques est de 369 jours soit 43,15% de la totalité des arrêts de travail.

3 accidents de travail ont été recensés en 2019, représentant 84 jours d'arrêt pour 2 accidents (le 3^{ème} accident n'ayant pas donné lieu à un arrêt de travail), soit 9,85 % de la totalité des arrêts de travail.

L'absentéisme correspond à un total de 854 jours durant l'année 2019.

- **Formation**

Les agents ont suivi l'équivalent de 11,40 jours de formation en 2019 avec le CNFPT.

- **L'évolution prévisionnelle des effectifs**

Afin de renforcer le service mutualisé Ressources Humaines, suite à la mise en place du CIAS et à l'évolution des obligations prévues par la loi sur la transformation de la fonction publique, une création de poste est prévue pour 2020

Des évolutions pourront être proposées à l'occasion de mutations, de départs à la retraite d'agents intercommunaux voire communaux mis à disposition, ou imposé par l'État (Maison France Service, CAF) avec la CTG et dans le cadre de la réflexion à mener sur le schéma de mutualisation (opération Bourg centre).

- **Le personnel mutualisé**

Au 1^{er} janvier 2020, 3 agents de la communauté de communes ont des postes mutualisés avec les communes ou les établissements publics locaux dans les domaines des finances et ressources humaines.

- **Le CT/CHSCT**

En 2019, les avis sur les dossiers devant règlementairement être soumis en CT/CHSCT étaient donnés par le CT/CHSCT du centre de départemental de gestion.

En 2020, la communauté disposera avec le CIAS de son propre CT/CHSCT

Des élections seront organisées afin de procéder à l'élection des membres représentant le personnel Ce comité pourra travailler sur les dossiers suivants : Règlement intérieur des collectivités, Temps de travail, horaires variables et annualisation du temps de travail, Cotation des postes de travail dans le cadre de l'IFSEE ...

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE EN 2020

Dans un contexte budgétaire contraint, les contraintes réelles suivantes auront un impact en 2020 très important pour les finances de notre collectivité.

1. La croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat Maison France Service, Convention Territoriale Globale, Participation aux travaux de sécurité des habitations privées dans les zones de prévention des risques technologiques, réorganisations et renforcement des services suite aux lois de transformation de la fonction publique et d'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
2. Les Programmes pluriannuels comme l'ADAP, des bâtiments et équipements communautaires et le Haut débit.
3. Le versement des participations aux syndicats des rivières, Gers Numérique, SCOT, SM3V (fourrière)
4. Mise en place du Projet de Parc Naturel Régional (PNR)
5. Aide aux entreprises communautaires touchées économiquement par la crise COVID

19

D'autres contraintes augmenteront la masse des dépenses mais seront ou devront être compensées en 2020 par des recettes d'un montant équivalent.

- 1 CIAS (Subvention d'équilibre)
- 2 Services mutualisés : ADS, Finances, Ressources Humaines, Ingénierie

Aussi les orientations du projet de budget 2020 se déclinent selon les quatre grands axes suivants :

1. Maitrise des dépenses de fonctionnement malgré une augmentation des dépenses obligatoires sur lesquelles la communauté ne peut agir surtout en raison des transferts liés à la réglementation et au renforcement des services pour faire face aux nouvelles obligations issues de la réglementation
2. L'augmentation de la capacité d'autofinancement afin de financer les dépenses d'investissement.
3. La poursuite du désendettement.
4. Poursuite des programmes pluriannuels : ADAP, Haut débit, PNR.
- 5 Sécurisation des équipements mis à disposition des Lycées et Collèges.
- 6 Sécurisation des bassins aquatiques.
- 7 Aides économiques dans le cadre de la pandémie COVID 19

LES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La communauté de communes dispose de 8 budgets

- Le budget administratif
Budget Principal

- Les budgets économiques et Habitat
Budget ZAE du Pountet
Budget ZAE du Miélanais
Budget multi services sur la commune de Bassoues.
Budget Réserve foncière Soulan de la Bourdette

- Les budgets sociaux
Budget Cuisine Centrale
Budget Pôle enfance

- Le budget équipements touristiques
Budget Camping Ile du Pont

LE BUDGET CAMPING ILE DU PONT

Le budget est marqué par la quatrième année de fonctionnement (DSP 10 ans) par le délégataire de service public, la société ALPHA CAMPING.

Rappelons que ce service est un service industriel et commercial géré sous forme de SPIC et que l'article L2224-2 Modifié par Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 24 applicable aux EPCI interdit aux communes et communautés de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1 (les SPIC).

Toutefois, ce dernier précise que :

«Les conseils municipaux ou communautaires peuvent décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable :

1° Dans les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants, aux services de distribution d'eau et d'assainissement ;

2° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics d'assainissement non collectif, lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices.

3° Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices.

Lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier ».

SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES REELLES

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges de Gestion	9 547.75 €	15 515.67 €	8 727.37 €	7 358.68 €	14 200.81 €
Charges financières	5 700.27 €	5 466.18 €	5 769.05 €	3 905.73 €	3 359.49 €
TOTAL	15 248.02 €	20 981.85 €	14 496.42 €	11 264.41 €	17 560.30 €

Pour 2020, d'un montant estimé à **17 635 €**, elles seraient réparties comme suit :

Charges à caractère général : 14 550€

Intérêts des emprunts : 3 085 €

LES OPERATIONS D'ORDRE

Pour 2020, les amortissements représenteront une dépense de fonctionnement de **13 981 €**.

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIMEES DE : 31 616 €

LES RECETTES REELLES:

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit de la délégation	80 748.60 €	80 549.88 €	36 846.98 €	26 666.64 €	30 000.00 €
TOTAL	80 748.60 €	80 549.88 €	36 846.98 €	26 666.64 €	30 000.00 €

Redevance de la délégation

Elle s'élèverait à 30 000 € pour 2020.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES EN 2020 DE : 30 000 €

Bilan de la section de fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	30 000.00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	31 616.00 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 1 616.00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	+ 30 575.69 €	21 792.64 €	10 051.79 €	30 575.69 €	26 179.28 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 26 977 € qui sera imputé à la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Remboursement du capital de la dette	19 899.80 €	14 639.60 €	23 852.72 €	24 370.24 €	24 907.15 €
Travaux à la charge du propriétaire	12 625.97 €	80 797.33 €	35 569.86 €	8 346.03 €	28 324.99 €
TOTAL	32 525.77 €	95 436.93 €	59 422.58 €	32 716.27 €	53 232.14 €

En 2020, le capital d'emprunt à rembourser s'élèvera à 26 815.00 € contre 24 907 € en 2019.

L'encours de la dette était de 140 468 € au 1er janvier 2020.

Etat des emprunts contractés :

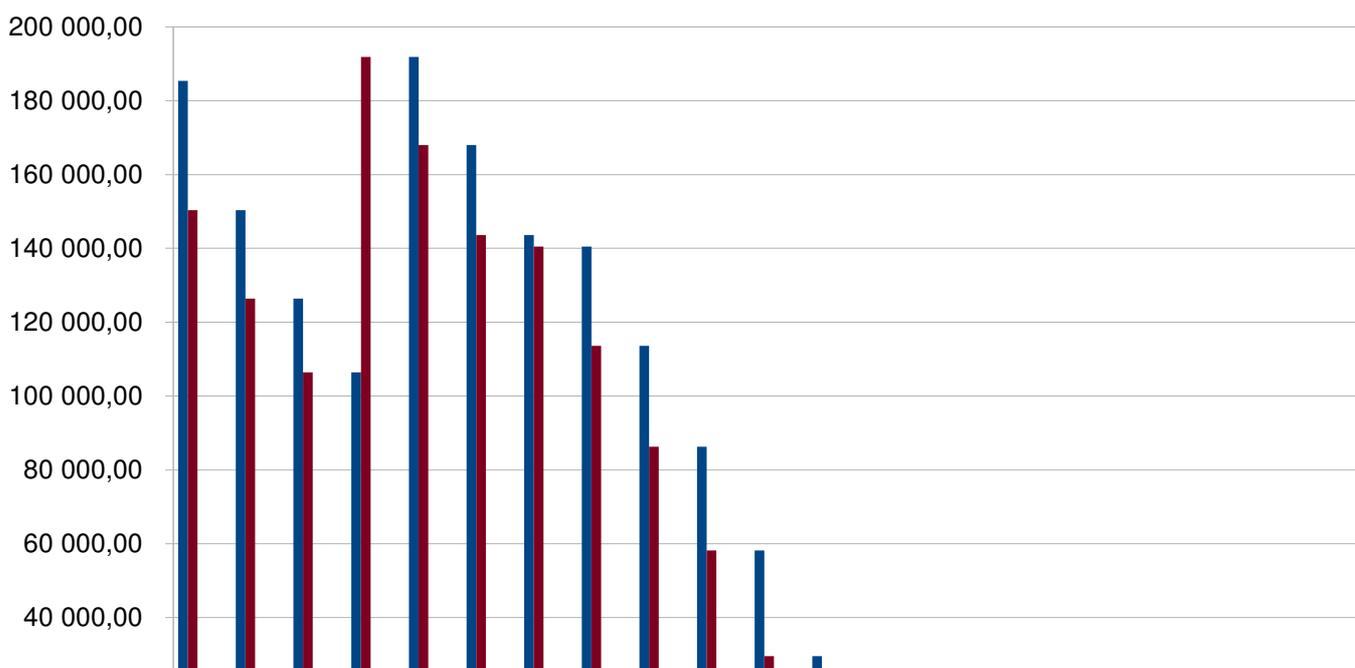
PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 1/01/2020	en %	Nb DE CONTRATS	TAUX MOYEN	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT GESSLER
DEXIA CREDIT LOCAL						
CREDIT AGRICOLE	61 014.21 €		1	4.38	7 ans	A-1
CREDIT FONCIER						
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS						
CAISSE D'EPARGNE	57 672.08 €		1	0.62	6	A-1
Autres	21 782.00 €		1	1.03	15 ans	A-1
TOTAL	140 468.29 €					

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2013	185 379,09	35 010,39	8 666,61	43 677,00	150 368,70
2014	150 368,70	24 012,92	6 907,69	30 920,61	126 355,78
2015	126 355,78	19 899,80	5 700,27	25 600,07	106 455,98
2016	106 455,98	14 639,60	4 710,91	19 500,51	191 816,38
2017	191 816,38	23 852,72	4 641,56	28 494,28	167 963,66
2018	167 963,66	24 370,23	4 124,04	28 494,27	143 593,43
2019	143 593,43	24 907,14	3 587,13	28 494,27	140 468,29
2020	140 468,29	26 814,57	3 254,34	30 068,91	113 653,72
2021	113 653,72	27 406,72	2 662,20	30 068,92	86 247,00
2022	86 247,00	28 021,00	2 047,92	30 068,92	58 226,00
2023	58 226,00	28 658,37	1 410,55	30 068,92	29 567,63
2024	29 567,63	14 677,61	749,12	15 426,73	14 890,02
2025	14 890,02	1 421,28	153,37	1 574,65	13 468,74

2026	13 468,74	1 435,92	138,73	1 574,65	12 032,82
2027	12 032,82	1 450,71	123,94	1 574,65	10 582,11
2028	10 582,11	1 465,65	109,00	1 574,65	9 116,46
2029	9 116,46	1 480,75	93,90	1 574,65	7 635,71
2030	7 635,71	1 496,00	78,65	1 574,65	6 139,71
2031	6 139,71	1 511,41	63,24	1 574,65	4 628,30
2032	4 628,30	1 526,98	47,67	1 574,65	3 101,32
2033	3 101,32	1 542,71	31,94	1 574,65	1 558,61
2034	1 558,61	1 558,61	16,05	1 574,66	0,00

Extinction de la dette



Une provision pour remboursement de la caution de **20 000 €** sera constituée pour la nouvelle délégation de service public.

Opérations d'équipement au titre des PPRI: Est envisagé en 2020 un montant total de **22 500 €** :

- ADAP : 22 500 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIME DE : 69 315 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Subvention	0.00 €	5 700.90 €	2 504.12 €	0.00 €	869.00 €
Participat° budget général					
Produits exceptionnels					
Emprunt		100 000 €			21 782.00 €
TOTAL		105 700.90 €	2 504.12 €	0.00 €	22 651.00 €

Pour 2020, les subventions sont estimées à un montant de **8 500 €** et concernent les programmes ADAP.

Pour 2020, les opérations d'ordre représenteront une recette d'investissement de **13 981 €**.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME DE 22 481.00 €

Bilan de la section d'investissement

<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	22 481.00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	69 315.00 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 46 834.00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisée	2019 réalisée
REPORT	53 279.87 €	35 990.59 €	83 831.85 €	79 321.32 €	27 984.75 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 16 887 €.

BESOIN BUDGETAIRE 2020

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	- 1 616.00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	-46 834,00 €
BESOIN TOTAL 2020 SANS LES REPORTS	- 48 450,00 €

REPORT DES RESULTAT 2019

Excédent de Fonctionnement 2019	26 977,00 €
Excédent d'investissement 2019	16 887.00 €

Besoin budgétaire 2020 (après report)	- 4 586.00 €
---------------------------------------	---------------------

Il est proposé de couvrir ce besoin par un emprunt de 4 586.00 € qui sera réalisé si besoin est. Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Le Service Public Administratif CUISINE CENTRALE n'est doté que d'une seule section de fonctionnement.

Sous gestion en régie directe depuis la création de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, il concerne la production de plateaux repas vendus au CIAS et de repas servis hors Cantine scolaire ainsi que les repas servis lors des stages sportifs organisés par diverses fédérations (football, basket..). Il s'agit tout comme la cantine d'un service social, par essence, équilibré par une participation du budget général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2019 ce service a fourni 14177 repas répartis comme suit :

Repas CCAS :	11 823 Unités
Repas stages adultes :	1 390 Unités
Repas stages enfants :	169 Unités
Petits déjeuners adultes :	760 Unités
Petits déjeuners enfants :	35 Unités
Total :	14 177 Unités

Les tarifs pratiqués ont été les suivants :
(Délibération du 11 avril 2019)

Repas livrés	Tarifs 2019 TTC
Portage à domicile (du 01 janvier au 31 août)	5.80 €
Portage à domicile (du 01 sep. au 31 décembre)	7.30 €
Repas stage adulte (déjeuner ou diner)	10.00 €
Repas stage enfant (déjeuner ou diner)	6,70 €
Petit déjeuner adulte	4,40 €
Petit déjeuner enfant	3,10 €

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges de Gestion	83 608.09 €	99 825.21 €	117 163.62 €	95 128.92 €	75 795.01 €
Charges de personnel	54 510.60 €	55 930.52 €	57 201.04 €	57 460.40 €	10 195.21€
Charges exceptionnelles	58.24 €	379.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	138 176.93 €	156 135.48 €	174 364.66 €	152 589.32 €	85 990.22 €

En 2020, d'un montant de 91 500 €, les dépenses seraient réparties comme suit :

Charges à caractère général (Repas, Assurances etc...) : 70 800 €

Charges de personnel 1 personne 0.71 ETP : 25 000 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIME DE : 95 800 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit des tarifs	108 033.52 €	129 855.70 €	143 782.07 €	139 679.54 €	89 205.78 €
Autres produits	5 142.58 €	182.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Produits exceptionnels	35 595.00 €	18 463.75 €	30 583.66 €	12 909.78 €	0.00 €

Pour 2020, elles sont constituées majoritairement des produits des prestations fournies pour **91 500 €**.

Bilan de la section de fonctionnement

TOTAL DES RECETTES 2020 DE FONCTIONNEMENT : 91 500 €
TOTAL DES DEPENSES 2020 DE FONCTIONNEMENT : 95 800 €
RESULTAT DE LA SECTION : - 4 300.00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée
REPORT	-2 950.61 €	+7 633.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il s'élève en 2020, tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 3 215 €

BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 4 300.00 €

REPORT DES RESULTAT 2019

Excédent de Fonctionnement 2019 3 215.00 €
Besoin budgétaire 2020 (après report) - 1 085.00 €

Proposition du Bureau élargi

**Il est proposé de couvrir ce besoin par une subvention du budget principal de
1 085.00 €**

**Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre sur ces orientations
budgétaires.**

LE BUDGET ANNEXE ZA du POUNTET

Le projet de budget primitif 2020 de la Zone Artisanale du POUNTET est un budget d'aménagement et concerne la production de terrains nus ou construits aux fins de vente pour l'installation d'entreprises.

Pour mémoire, le stock concerne 6 terrains nus et 6 terrains construits. Le conseil communautaire a fixé les tarifs suivants :

Terrains bâtis			Terrains non bâtis		
Numéro de parcelles	superficie	Prix par lot*	Numéro de parcelles	superficie	Prix* par lot
AL152	2 013 m ²	69 000,00 €	AL 90	2 306 m ²	41 500,00 €
AL153	1 960 m ²	69 000,00 €	AL 145	1 970 m ²	43 000,00 €
AL154	2 045 m ²	69 000,00 €	AL 147	2 597 m ²	52 000,00 €
AL155	2 399 m ²	75 000,00 €	AL 148	6 487 m ²	120 000,00 €
AL156	2 716 m ²	82 000,00 €	AL 136	1 485 m ²	26 513,00 €
AL157	3 170 m ²	98 000,00 €	AL 137	6 043 m ²	115 000,00 €

*selon délibération en date du 01/03/2018 et 14/02/2019

Le Projet de budget 2020 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges à caractère général	18 527.07 €	37 945.38 €	40 073.10 €	33 859.61 €	46 624.60 €
Charges financières	13 836.41 €	34 476.84 €	38 942.09 €	20 993.92 €	18 840.91 €
TOTAL	32 363.48 €	72 422.22 €	79 015.19 €	54 853.53 €	65 465.51 €

En 2020, d'un montant de 587 710 € les charges seraient réparties comme suit :

. Charges à caractère général : 571 065 €

Constituées, compte tenu de la spécificité du budget, de production de biens,

- des travaux d'aménagement de la zone et des bâtiments : 525 115 €
- des honoraires pour un montant de 11 700 € seront budgétisés afin de présenter une maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS), et frais d'avocat pour litige avec les services fiscaux.
- du débroussaillage de la zone, assurance des bâtiments, taxe foncière 34 250 €

. Charges financières et charges exceptionnelles : 16 645 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2019 ESTIME DE : 587 710 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit de la vente			61 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Produits exceptionnels	306 090.00 €	110 218.00 €	128 486.00 €	163 110.00 €	136 495,56 €
TOTAL	306 090.00 €	110 218.00 €	188 486.00 €	163 110.00 €	136 495,56 €

En 2020, les recettes sont constituées majoritairement par le produit de la vente des lots pour **222 500 €** et des subventions pour le projet BEPOS pour **285 040 €** dont le détail est le suivant :

- D'une subvention de l'Etat (DETR) :
Bâtiment BEPOS + chaudière bois 175 040 €
- D'une subvention du Conseil départemental (C2D) : 110 000 €

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME DE : 507 540 €

Bilan de la section de fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	507 540 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	587 710 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 80 170 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée
REPORT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 129 370 € reportés en section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Capital de la dette	46 935.73 €	86 577.12 €	87 965.92 €	89 395.18 €	90 866,10€
Déficit reporté	504 887.04 €	489 680.76 €	322 215.72 €	321 268.97 €	340 922,66 €
TOTAL	551 822.77 €	576 257.88 €	410 181.64 €	410 664.15 €	431 788,76 €

Remboursement du capital de la dette

Il s'élèvera en 2020 à **92 380 €** contre 90 866 € en 2019

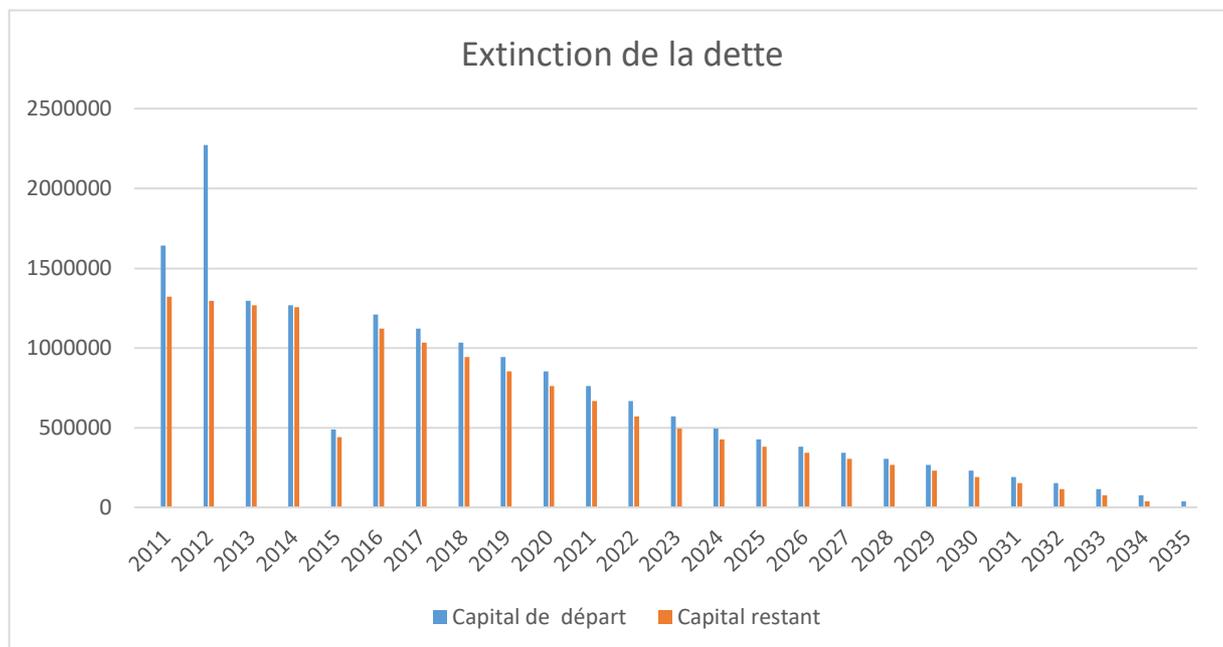
L'encours de la dette était de 853 790 € au 31/12/2019

Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2019	en %	NOMBRE DE CONTRATS	TAUX MOYEN	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT° GESSLER
BANQUE POPULAIRE						
CREDIT AGRICOLE	241 120,60 €		3	3.02	7 ans	A-1
CREDIT FONCIER						
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	612 669,67 €		1	1.75	18 ans	A-1
CAISSE D'EPARGNE						
TOTAL	853 790,27 €					

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2011	1 642 561,44 €	320 600,87 €	15 579,01 €	336 179,88 €	1 321 960,57 €
2012	2 271 960,57 €	976 596,89 €	37 830,47 €	1 014 427,36 €	1 295 363,68 €
2013	1 295 363,68 €	27 414,02 €	38 190,50 €	65 604,52 €	1 267 949,66 €
2014	1 267 949,66 €	978 256,44 €	30 467,71 €	1 008 724,15 €	1 255 530,33 €
2015	489 693,22 €	46 935,73 €	13 794,49 €	60 730,22 €	442 757,49 €
2016	1 208 594,60 €	86 577,12 €	25 847,11 €	112 424,23 €	1 122 017,48 €
2017	1 122 017,48 €	87 965,93 €	23 788,20 €	111 754,13 €	1 034 051,55 €
2018	1 034 051,55 €	89 395,18 €	21 688,83 €	111 084,01 €	944 656,37 €
2019	944 656,37 €	90 866,12 €	19 547,82 €	110 413,94 €	853 790,25 €
2020	853 790,25 €	92 379,88 €	17 363,92 €	109 743,80 €	761 410,37 €
2021	761 410,37 €	93 937,81 €	15 135,89 €	109 073,70 €	667 472,56 €
2022	667 472,56 €	95 541,19 €	12 862,40 €	108 403,59 €	571 931,37 €
2023	571 931,37 €	74 734,11 €	10 705,28 €	85 439,39 €	497 197,26 €
2024	497 197,26 €	68 174,17 €	9 163,73 €	77 337,90 €	429 023,09 €
2025	429 023,09 €	46 104,58 €	7 652,44 €	53 757,02 €	382 918,51 €
2026	382 918,51 €	38 291,86 €	6 701,07 €	44 992,93 €	344 626,65 €
2027	344 626,65 €	38 291,85 €	6 030,97 €	44 322,82 €	306 334,80 €
2028	306 334,80 €	38 291,86 €	5 360,86 €	43 652,72 €	268 042,94 €
2029	268 042,94 €	38 291,86 €	4 690,75 €	42 982,61 €	229 751,08 €
2030	229 751,08 €	38 291,86 €	4 020,64 €	42 312,50 €	191 459,22 €
2031	191 459,22 €	38 291,86 €	3 350,54 €	41 642,40 €	153 167,36 €
2032	153 167,36 €	38 291,86 €	2 680,43 €	40 972,29 €	114 875,50 €
2033	114 875,50 €	38 291,86 €	2 010,32 €	40 302,18 €	76 583,64 €
2034	76 583,64 €	38 291,86 €	1 340,21 €	39 632,07 €	38 291,78 €
2035	38 291,78 €	38 291,78 €	670,11 €	38 961,89 €	- €



Le déficit reporté pour 2020 s'élève à **340 923 €**.

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIME DE : 433 303 € (capital +déficit)

LES RECETTES

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Excédent de fct.	76 934.49 €	288 519.00 €	72 476.62 €	72 476.62 €	129 552,39 €
Emprunts	0	0	15 837.11 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL	76 934.49 €	288 519.00 €	88 313.73 €	72 476.62 €	129 552,39 €

Pour 2020, l'excédent de fonctionnement s'élève à 129 370 € comme indiqué au compte administratif 2019.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES 2019 ESTIME DE : 129 370 €

Bilan de la section d'investissement

<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	129 370 €
<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	433 303 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 303 933 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée
REPOR T	-504 887.07 €	-489 680.76 €	-322 215.72 €	-299 810,00 €	- 321 268,97 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à **340 923 €** . .

BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	- 80 170,00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	- 303 933,00 €
BESOIN TOTAL	- 384 103,00 €
REPORT DES RESULTAT 2019	
besoin de financement 2019	-340 923,00 €
Excédent de Fonctionnement 2019	129 370,00 €
Total report	- 211 553,00 €
Besoin budgétaire 2020	- 172 550,00 €

Proposition du Bureau élargi

Versement d'une subvention d'équilibre du budget général de 172 550.00 €

Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET ANNEXE ZA du MIELANAIS

Le budget primitif de la Zone Artisanale du MIELANAIS est un budget d'aménagement et concerne la production de terrains nus ou construits aux fins de vente pour l'installation d'entreprises conformément à la compétence obligatoire de la communauté de communes.

Pour mémoire, le stock concerne 4 terrains nus et 3 terrains construits et le conseil communautaire a fixé les tarifs suivants (délibération du 01 mars 2018) :

Terrains nus			Terrains bâtis		
Numéro de parcelles	superficie	Prix de vente*	Numéro de parcelles	superficie	Prix de vente*
C 960	2 180 m ²	52 000,00 €	C 968	4 729 m ²	30 000,00 €
C 961	2 180 m ²	53 000,00 €	C 964	1 229 m ²	15 000,00 €
C 962	2 177 m ²	55 000,00 €	C 963	1 226 m ²	15 000,00 €
C 959	1 637 m ²	17 000,00 €			

*Délibération en date du 01 Mars 2018 et 12 décembre 2019

Les orientations budgétaires 2020 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT,

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges à caractère général	7 017.00 €	17 425.83 €	13 221.88 €	11 458.88 €	15 090,82 €
Charges financières	14 629.23 €	13 804.73 €	15 314.68 €	7 624.50 €	5 537,48 €
Déficit de fonctionnement reporté	1 936.89 €	0.00	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	23 583.12 €	31 230.56 €	28 536.56 €	19 083.38 €	20 628,30 €

Pour 2020, pour un montant de **17 380 €** les charges seraient réparties comme suit :

Charges à caractère général constituées

Débroussaillage de la zone, assurance des bâtiments, taxe foncière 14 000 €

Charges financières et charges exceptionnelles : 3 380 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2019 ESTIME DE : 17 380 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit de la vente	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Produits exceptionnels	65 252.00 €	72 997.00 €	86 756.00 €	84 880.00 €	80 027,00 €
TOTAL	65 252.00 €	102 997.00 €	86 756.00 €	84 880.00 €	80 027.00 €

Elles sont constituées majoritairement par le produit de la vente des terrains.
Les recettes sont évaluées pour 2020 à **72 000 €**.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES 2019 ESTIMEES DE : 72 000 €

Bilan de la section de fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	72 000 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	17 380 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	+ 54 620 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée
REPORT	-1936.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 78 337 € affecté à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Capital de la dette	54 967.27 €	56 817.26 €	58 729.65 €	60 706.53 €	62 750,06 €
Déficit reporté	8 680.22 €	78 276.72 €	122 600.60 €	141 073.76 €	135 848,52 €
Travaux / achat terrain nu		60 000.00 €			
TOTAL	63 647.49 €	195 093.98 €	181 330.25 €	201 780.29 €	198 598,58 €

Remboursement du capital de la dette

Il s'élèvera en 2020 à **64 863 €** contre 62 751 € en 2019

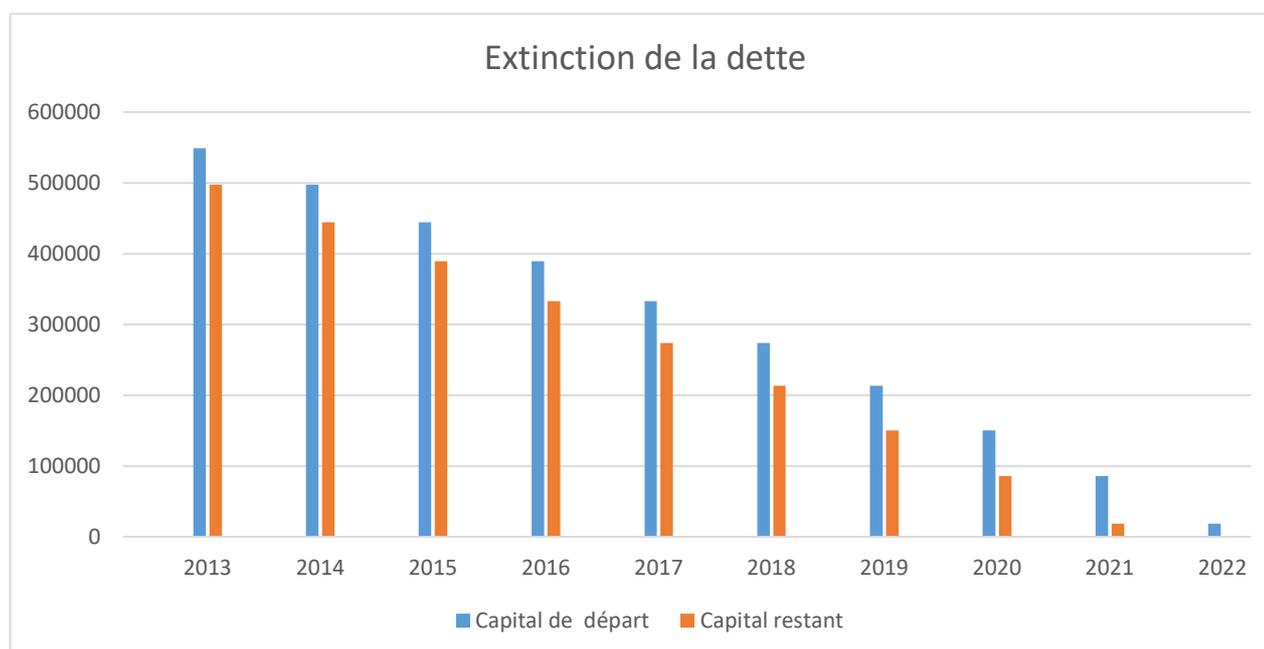
L'encours de la dette était 150 171 € au 31/12/2019

Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2019	en %	NOMBRE DE CONTRATS	TAUX MOYENS	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT° GESSLER
BANQUE POPULAIRE						
CREDIT AGRICOLE	150 171,17 €		4	3.30		A-1
CREDIT FONCIER						
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS						
CAISSE D'EPARGNE						
TOTAL	150 171,17 €					

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2013	549 165,97 €	51 446,39 €	18 150,11 €	69 596,50 €	497 719,58 €
2014	497 719,58 €	53 177,64 €	16 418,86 €	69 596,50 €	444 541,94 €
2015	444 541,94 €	54 967,27 €	14 629,23 €	69 596,50 €	389 574,67 €
2016	389 574,67 €	56 817,26 €	12 779,24 €	69 596,50 €	332 757,41 €
2017	332 757,41 €	58 729,65 €	10 866,85 €	69 596,50 €	274 027,76 €
2018	274 027,76 €	60 706,53 €	8 889,97 €	69 596,50 €	213 321,23 €
2019	213 321,23 €	62 750,06 €	6 846,44 €	69 596,50 €	150 571,17 €
2020	150 571,17 €	64 862,54 €	4 733,96 €	69 596,50 €	85 708,63 €
2021	85 708,63 €	67 046,18 €	2 550,22 €	69 596,40 €	18 662,45 €
2022	18 662,45 €	18 662,45 €	292,82 €	18 955,27 €	- €



- SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIMEES DE : 64 863 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Excédent de fonctionnement	0.00 €	56 298.11	55 571.17 €	73 556.27€	73 421,12 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
TOTAL	0.00 €	56 298.11 €	55 571.17 €	73 556.27 €	73 421,12 €

Comme indiqué dans le compte administratif 2019, l'excédent de fonctionnement s'élève pour 2020 à 78 337 €.

- SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME DE : 78 337 €

Bilan de la section d'investissement

<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	78 337,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	64 863,00 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	13 474,00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	8 680.22 €	78 276. 72 €	122 600.60 €	-141 073.76 €	- 135 848,52 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à **- 143 321 €**

BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	54 620.00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	13 474.00 €
RESULTAT TOTAL	68 094,00 €

REPORT DES RESULTAT 2019

besoin de financement 2019 **-143 321,00 €**

Besoin budgétaire 2020 **-75 227,00 €**

Versement d'une subvention d'équilibre du budget général de 75 227.00 €

Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET ANNEXE RESERVE FONCIERE SOULAN DE LA BOURDETTE

Les orientations 2020 du BUDGET ANNEXE RESERVE FONCIERE SOULAN DE LA BOURDETTE qui lui aussi est un budget économique et concerne une réserve foncière à usage d'habitation et agricole en vue de sa cession peuvent être arrêtées comme suit.

Pour mémoire, le stock concerne 3 terrains nus

Numéro de parcelles	Terrains nus			Estimation Marché
	superficie	Nature du Sol	Estimation domaine	
A 86 A	30 000 m ²	Terrain à bâtir	90 992,00 €	300 000.00 €
A 86 B	38 695 m ²	Terre Agricole	11 608.00 €	11 609.00 €
A 85	15 003 m ²	Bois taillis	3 900,00 €	4 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges à caractère général	4 365.67 €	6 520.72 €	1 081.00 €	2 307.12 €	0,00 €
Charges financières	18 245.02 €	21 047.82 €	15 764.92 €	14 582.38 €	13 348,75 €
TOTAL	22 610.69 €	27 568.54 €	16 845.92 €	16 889.50 €	13 348,75 €

D'un montant de **12 562 €** pour 2020, les charges concernent :

Des charges à caractère général : 500 €

Le remboursement des intérêts d'emprunts contractés pour : 12 062 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIME DE : 12 562 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit de la vente	0.00 €	206 000.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	2 715.73 €	3 421.26 €	30 210.88 €	44 294.00 €	43 689,63 €
TOTAL	2 715.73 €	209 421.26 €	37 710.88 €	44 294.00 €	43 689,63 €

Pour 2020, constituées de la vente :

D'une partie non bâtie à usage de terrain à bâtir

D'une surface de 1.36 ha inscrite au PLU en terrain destiné à la construction pour un montant de **136 000 €**.

Du fermage sur les terres : 600 €

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIME DE : 136 600 €

Bilan de la section de fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	136 600 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	12 562 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	+ 124 038 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	-3 916.47 €	-5 566.41 €	-8 665.86 €	0.00 €	0,00 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 43 689,63 € affecté à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Capital de la dette	24 893.59 €	25 969.00 €	27 090.86 €	28 261.18 €	29 482,07 €
Déficit reporté	235 911.44 €	279 050.05 €	120 066.88 €	155 422.66 €	177 802,20 €
TOTAL	260 805.03 €	305 019.05 €	147 157.74 €	183 683.84 €	207 284,27 €

Le remboursement du capital de la dette

Il s'élèvera en 2020 à **30 756 €** contre **29 483 €** en 2019.

L'encours de la dette au 31/12/2019 était de 286 642 €

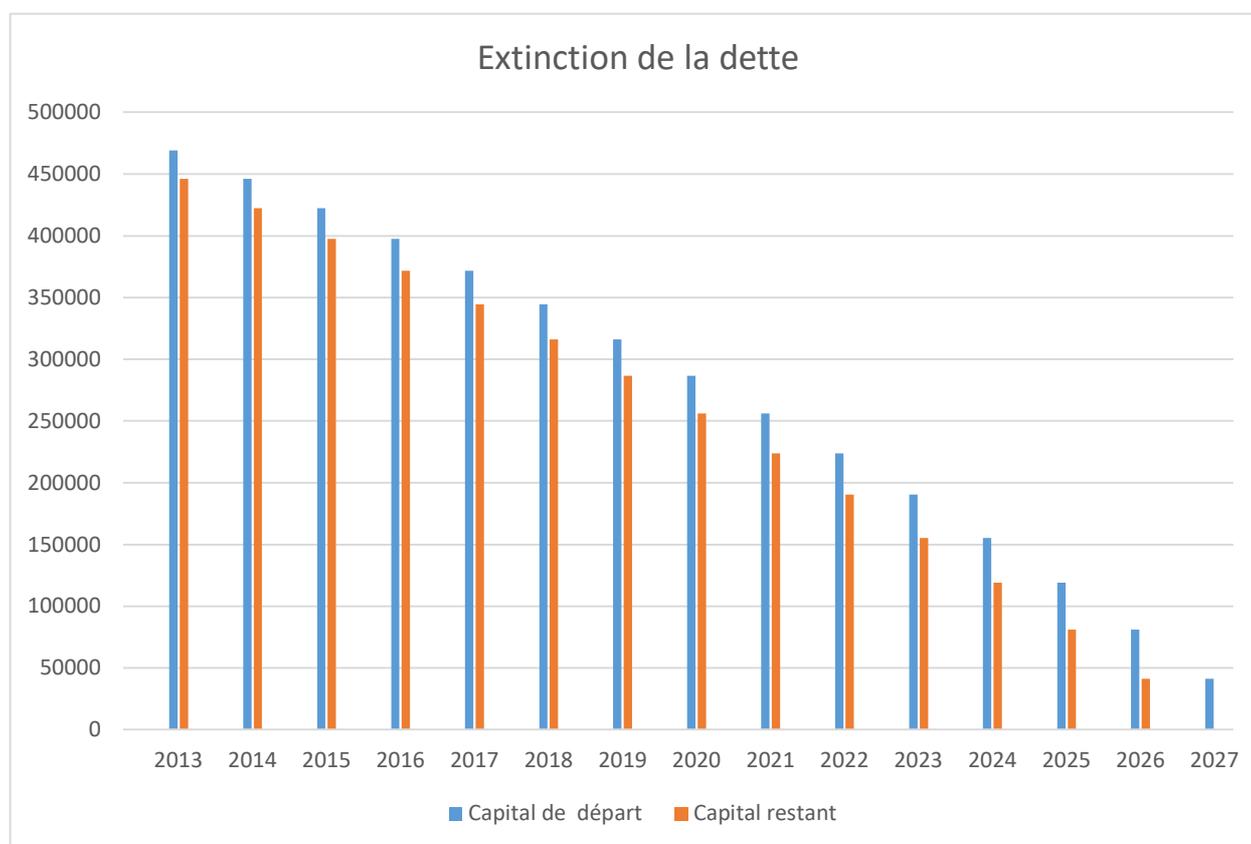
Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2018	en %	NOMBRE DE CONTRATS	TAUX MOYENS	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT ° GESSLER
BANQUE POPULAIRE	286 641,57 €		1	4.32	10	A-1
CREDIT AGRICOLE						
CREDIT FONCIER						
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS						
CAISSE D'EPARGNE						
TOTAL	286 641,57 €					

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2013	469 075,57 €	22 874,55 €	20 264,07 €	43 138,62 €	446 201,02 €

2014	446 201,02 €	23 862,73 €	19 275,88 €	43 138,61 €	422 338,29 €
2015	422 338,29 €	24 893,60 €	18 245,01 €	43 138,61 €	397 444,69 €
2016	397 444,69 €	25 969,00 €	17 169,61 €	43 138,61 €	371 475,69 €
2017	371 475,69 €	27 090,86 €	16 047,75 €	43 138,61 €	344 384,83 €
2018	344 384,83 €	28 261,19 €	14 877,43 €	43 138,62 €	316 123,64 €
2019	316 123,64 €	29 482,07 €	13 656,54 €	43 138,61 €	286 641,57 €
2020	286 641,57 €	30 755,70 €	12 382,92 €	43 138,62 €	255 885,87 €
2021	255 885,87 €	32 084,34 €	11 054,27 €	43 138,61 €	223 801,53 €
2022	223 801,53 €	33 470,39 €	9 668,23 €	43 138,62 €	190 331,14 €
2023	190 331,14 €	34 916,31 €	8 222,31 €	43 138,62 €	155 414,83 €
2024	155 414,83 €	36 424,69 €	6 713,92 €	43 138,61 €	118 990,14 €
2025	118 990,14 €	37 998,24 €	5 140,37 €	43 138,61 €	80 991,90 €
2026	80 991,90 €	39 639,76 €	3 498,85 €	43 138,61 €	41 352,14 €
2027	41 352,14 €	41 352,14 €	1 786,41 €	43 138,55 €	- €



SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIMEES DE : 30 756 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Excédent de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 464.02 €	41 986,88 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 464.02 €	41 986,88 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 43 689,63 €

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES DE : 0.00 €

Bilan de la section d'investissement

<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	0.00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	30 756,00 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 30 756.00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	-235 911.44 €	-279 050.05 €	-120 066.88 €	-155 422.66 €	- 177 802,20 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à – 178 646,14 €

BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	+ 124 038.00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	- 30 756.00 €
BESOIN TOTAL	+ 93 282 €

REPORT DES RESULTATS 2019

besoin de financement 2019	-178 647.00 €
Excédent de Fonctionnement 2019	43 690.00 €
Total report	-134 957,00 €

Besoin budgétaire 2020 **- 41 675.00 €**

Versement d'une subvention d'équilibre du budget général de 41 675 €

Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET ANNEXE POLE ENFANCE ET JEUNESSE

Le budget Pôle Enfance et Jeunesse regroupe les services Publics enfance et jeunesse transférés par les communes ou créés par la communauté.

Sont donc de compétence communautaire :

- 1) ALSH Cadichon
- 2) ALSH Pitchounet
- 3) ALSH Ile des enfants
- 4) Crèche Lous Pitchous
- 5) Lieu d'accueil enfants et parents (LAEP)
- 6) Relais d'assistantes maternelles (RAM)
- 7) Ludothèque
- 8) l'Astrado ALSH pour adolescents

Budget social, il traduit la politique de la communauté en faveur de la famille. Les recettes sont principalement constituées par les participations des familles, du Conseil Départemental, de l'Etat (CAF) et de la Communauté.

LE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016 réalisé	CA 2017 réalisé	CA 2018 réalisé	CA 2019 réalisé	Variation 2019/2018
Remboursement de charges de personnel	12 079.32 €	26 138.58 €	31 108.23 €	128 050,17 €	+ 75,71 %
Produits des Tarifs	93 773.76 €	104 503.63 €	107 814.16 €	99 457,02 €	- 8,40 %
Dotation CAF	197 635.05 €	228 008.74 €	223 794.46 €	236 078,29 €	+ 5,20 %
Subvent° du département	1 892.46 €	1 178.65 €	2 066.12 €	420,50 €	- 391,35 %
Recettes exceptionnelles	12 533.70 €	0.00 €	2 238.48 €	1 490,41 €	- 50,19 %
Mise à disposition de locaux	0	0	0	5 062,51 €	+ 100 %
Participation de la communauté	213 053.10 €	252 549.69 €	272 371.57 €	203 949, 97 €	- 33,55 %
TOTAL	530 967.39 €	612 379,29 €	639 393.02 €	674 508,87 €	

Le montant des recettes de fonctionnement prévu pour 2020 est de l'ordre de 408 965 € (sans la participation de la communauté).
Soit une diminution de 8% (BP 2019 : 443 559 €).

Produits des services et du domaine 157 350 € :

➤ Les Produits des structures : 102 350 €

CLSH CADICHON :	30 000 €
CLSH PITCHOUNET :	20 000 €
CLSH ILE DES ENFANT :	10 000 €
MULTI ACCUEIL LOUS PITCHOUS :	22 000 €
LUDOTHEQUE :	150 €
ASTRADO :	3 000 €
SEJOURS :	17 200 €

➤ Les Produits des mises à disposition : 55 000 €

Dotations, subventions et participations : 232 240 €

➤ Dotation CAF :

Dans le cadre des contrats passés avec la CAF, les dotations pour les différents services sont estimés en 2020 à 230 000 €.

ALSH ASTRADO	5 000 €
CLSH CADICHON:	35 000 €
CLSH PITCHOUNET:	25 000 €
CLSH ILE DES ENFANTS :	7 000 €
MULTIACCUEIL LOUS PITCHOUS :	100 000 €
COORDINATION :	20 000 €
RAM :	20 000 €
LUDOTHEQUE :	5 000 €
SEJOURS :	0 €
LAEP :	7 000 €
SEJOURS :	6 000 €

➤ Subvention du Département et autres organismes (MSA)

Il s'agit essentiellement de subventions pour les séjours, les aides aux familles pour les CLSH et les entrées à Ludina soit pour 2020 la somme de **2 000 €**.

La récupération de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement est estimée pour 2020 à **240 €**.

La mise à disposition de locaux : 4 000 €

Produits exceptionnels : 10 375 €

Le montant des remboursements de charges de personnel, pour maladie, invalidité, accident de travail, etc..., par l'assurance risques statutaires, la provision est estimé à : 10 000 € pour 2020 et une subvention d'une association de 375 €.

SOIT UN TOTAL DE RECETTE 2020 ESTIMEES DE : 408 965 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016 réalisé	CA 2017 réalisé	CA 2018 réalisé	CA 2019 réalisé	Variation 2019/2018
Charges à caractère général	124 495.59 €	169 604.83 €	152 804.29 €	123 218,79 €	- 24 %
Charges de personnel	373 519.13 €	413 175.85 €	430 873.55 €	479 052,71 €	+ 10 %
Autres charges de gestion courante	626.01 €	596.24 €	68.01 €	0,61 €	- 11 049 %
Charges financières	34 556.60 €	19 592.67 €	18 135.22 €	21 215,75 €	+ 14,52 %
Charges exceptionnelles	533.94 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €	0.00 %
Total	534 231,27	602 969,59	601 881.17 €	623 487,86 €	

Les charges à caractère général :

Elles sont évaluées pour 2020 à **134 850 €** soit une augmentation de 8,62 % par rapport au BP 2019 (123 218 €).

Les dépenses de personnel :

A l'étape du débat d'orientation budgétaire, la masse salariale brute est évaluée pour 2020 à **492 600 €** soit 2,63 % d'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2019 (479 600€).

Pour 2020 dans le cadre de la signature de la Convention territoriale globale, la CAF impose au signataire la présence d'un agent dédié à la coordination des différentes actions prévues dans ladite convention. Cela nécessitera le recrutement d'un agent affecté à cette tâche dont le salaire devrait être pris en charge à hauteur de 60% par la CAF.

Répartition par service

Service	Nombre	ETP
Coordination	1	1
CLSH Cadichon	2	2
CLSH Pitchounet	2	2
CLSH Ile des enfants	2	1.06
Crèche Lou Pitchous	4	4
RAM	1	0.37
LAEP	2	0.28
LUDOTHEQUE	1	0.49

Les charges de gestion courante :

Il est proposé pour 2020 la somme de **600 €** à ce poste de dépenses

Les charges financières

Le remboursement des intérêts d'emprunt pour 2020 est de **17 924 €**

Les opérations d'ordre :

Celles-ci pour 2020 sont évaluées à **47 657 €**

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIME DE : 693 631 €

Bilan de la section de fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	408 965 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	693 631 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 284 666 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée
REPORT	+ 45 878.73 €	- 549.31 €	- 42 282.65 €	- 56 331,63 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à – 52 161 €

L'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2016 réalisé	CA 2017 réalisé	CA 2018 réalisé	CA 2019 réalisé	Variation 2019/2018
Subventions	1 529.50 €	881.66 €	0.00 €	0,00 €	0,00 %
FCTVA	7 399.00 €	2 813.00 €	386.0	82,00 €	- 370 %
Emprunt	0.00 €	71 977.00 €	0.00 €	0,00 €	0,00 %
Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €	0.00 %
Total	8 928.50 €	75 671.66 €	386.00 €	82,00 €	

Le fonds de compensation de la TVA (taux 2020 : 16.404 %)

Nous percevrons, en 2020, le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2020, son montant peut être estimé à **5 312 €**

Les Subventions d'équipement

En 2020 ce poste peut être estimé à **3 548 €**

L'Emprunt

Son montant sera fonction en 2020, des subventions obtenues en investissement et de l'autofinancement voulu par la collectivité.

Les opérations d'ordre

Le montant des amortissements pour 2020, sera de **47 657 €**

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES DE : 56 517 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Remboursement du capital de la dette	32 960.57 €	34 165.19 €	35 416.33 €	45 357,75 €
Opérations d'équipement	5 691.78 €	68 074.87 €	500.70 €	7 604,49 €
Total	38 652.35 €	102 240.06 €	35 917.03 €	52 962,24 €

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette en 2020, s'élèvera à **42 491 €** contre 45 357 € en 2019.

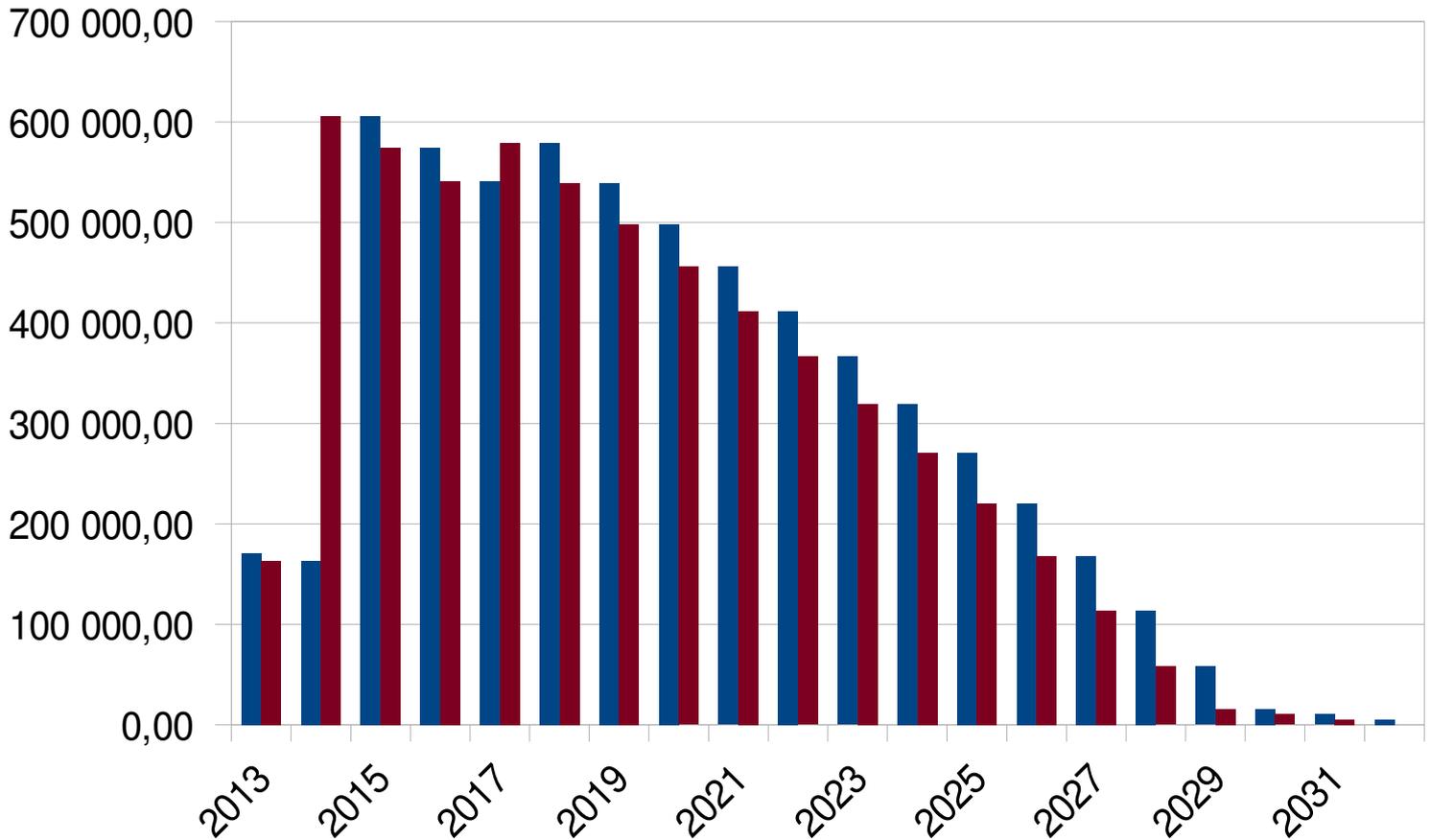
L'encours de la dette était de 498 252 € au 31 décembre 2019.

Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2019	en %	NOMBRE DE CONTRATS	TAUX MOYENS	DUREE MOYENNE	CLASSIFICATION GESSLER
BANQUE POPULAIRE	322 570,23 €	65	1	3.15	11	A-1
DEXIA CREDIT LOCAL	112 346,50 €	23	1	4.90	10	A-1
Autres (Communauté de Communes)	63 335,16 €	12	1	1,59	13	A-1
TOTAL	498 251,89 €	100				

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2013	170 576,81	7 117,10	8 801,76	15 918,86	163 459,71
2014	163 459,71	7 484,34	8 434,52	15 918,86	605 975,37
2015	605 975,37	31 800,65	22 223,33	54 923,98	574 174,72
2016	574 174,72	32 960,56	21 063,41	54 023,97	541 214,16
2017	541 214,16	34 165,19	19 858,79	54 023,98	579 025,97
2018	579 025,97	39 703,17	19 752,07	59 455,24	539 322,80
2019	539 322,80	41 070,91	18 384,33	59 455,24	498 251,89
2020	498 251,89	42 490,18	16 965,07	59 455,25	455 761,71
2021	455 761,71	43 963,04	15 492,20	59 455,24	411 798,67
2022	411 798,67	45 491,72	13 963,53	59 455,25	366 306,95
2023	366 306,95	47 078,46	12 376,79	59 455,25	319 228,49
2024	319 228,49	48 725,66	10 729,58	59 455,24	270 502,83
2025	270 502,83	50 435,82	9 019,44	59 455,26	220 067,01
2026	220 067,01	52 211,50	7 243,76	59 455,26	167 855,51
2027	167 855,51	54 055,44	5 399,82	59 455,26	113 800,07
2028	113 800,07	55 970,34	3 484,92	59 455,26	57 829,73
2029	57 829,73	42 040,63	1 495,78	43 536,41	15 789,10
2030	15 789,10	5 180,23	251,05	5 431,28	10 608,87
2031	10 608,87	5 262,60	168,68	5 431,28	5 346,27
2032	5 346,27	5 346,27	85,01	5 431,28	0,00



Etude transfert de la crèche

Dans le cadre du transfert de la crèche Lous Pitchous dans de nouveaux locaux, un montant de **21 000 €** sera affecté à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Les opérations d'équipement

Le programme d'investissement 2020 devrait se situer à environ **63 545 €**
Divers matériels pour activités éducatives, mobilier, travaux divers.

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIME DE : 127 036 €

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 517 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	127 036 €
RESULTAT DE LA SECTION	- 70 519 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	+ 3 706.00 €	0.00 €	+ 42 160.95 €	+ 58 190,75 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 52 161 €

BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	- 284 666 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	- 70 519 €
BESOIN TOTAL	- 355 185 €

REPORT DES RESULTAT 2019

Résultat d'investissement 2019	+ 52 161 €
Déficit de Fonctionnement 2019	- 52 161 €
Total report	0,00 €

Travaux en régie

Besoin budgétaire 2020	- 355 185 €
------------------------	-------------

Versement d'une participation au service de 355 185 € prise sur le budget général.

Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET MULTI SERVICE SUR LA COMMUNE DE BASSOUES

Il s'agit d'un budget établi dans le cadre de la compétence économique du conseil communautaire, sur le territoire communautaire dans la commune de Bassoues. La communauté a engagé des travaux de réhabilitation et d'extension du seul commerce de type superette sous l'enseigne PROXI afin de permettre son maintien et répondre aux demandes de la population de la commune de Bassoues et des communes de son bassin de vie.

Il s'agit de retracer les dépenses et les recettes de cette opération sous la forme d'un Budget de SPIC.

Le Projet de budget 2020 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Charges à caractère général	0.00 €	594.56 €	6 113,25 €
Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	594.56 €	6 113,25 €

En 2020 les dépenses de fonctionnement peuvent être estimées à 1 125 € et réparties comme suit :

Charges à caractère général

Constituées, compte tenu de la spécificité du budget, de production de bien des travaux d'aménagement des bâtiments : **1 125 €**

Charges financières: 1 196 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIME DE : 2 321 €

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Produit d'exploitation	0.00 €	0.00 €	2 400,00 €
Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	4 310,00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Constituées majoritairement par le produit de la location du bien estimé à **4 400 €** pour 2020 soit un loyer de 200 mensuel du 01 janvier au 28 février et à partir du 01 mars, un

loyer mensuel de 400 €, de la vente d'une parcelle (délibération du 10/10/2019) pour **3 000 €** et du reversement de fiscalité par le locataire pour **875 €**.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES DE : 8 275 €

Bilan de la section de fonctionnement

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 275,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 321,00 €
RESULTAT DE LA SECTION	5 954,00 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	0.00 €	0.00 €	- 594,56 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 2,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Capital de la dette	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Achat terrain	0.00 €	0.00 €	50 000,00 €
Travaux	0.00 €	12 898.00 €	239 393,14 €
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	12 898,00 €
TOTAL	0.00 €	12 898.00 €	252 291,14 €

En 2020 le montant du Capital des emprunts s'élèvera à **5 536 €**

Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN € au 31/12/2019	en %	NOMBRE DE CONTRATS	TAUX MOYEN	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT° GESSLER
BANQUE POPULAIRE						
CREDIT AGRICOLE						
CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS						
CAISSE D'EPARGNE						
Autres Communauté de Communes	89 300 ,00 €		1	1,03	15 ans	A-1
TOTAL						

En 2020 sont prévus :

Travaux de bâtiments et voirie (solde)

Des travaux de construction et honoraires pour un montant de **210 000 €** seront budgétisés.

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES 2020 ESTIMEES DE : 215 536 €

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Excédent de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

En 2020, les investissements restants soit un montant de 185 000 € seront financés par :

Subventions :

- C2D :	32 500 €
- DETR :	128 535 €
- LEADER :	50 000 €
- Conseil régional :	45 710 €

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES DE : 256 745 €

Bilan de la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	256 745 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	215 536 €
RESULTAT DE LA SECTION	41 209 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	0.00 €	0.00 €	- 12 898 €

**Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à – 47 165,40 €
BESOIN BUDGETAIRE**

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	5 954.00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	41 209.00 €
RESULTAT TOTAL	47 163.00 €
REPORT DES RESULTAT 2019	
besoin de financement 2019	- 47 166.00 €
Excédent de Fonctionnement 2019	3.00 €
Total report	- 47 163.00 €
Excédent budgétaire 2020	0,00 €

Le Conseil Communautaire est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

LE BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2016 au compte administratif 2019

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019/2018
Produits des services	286 650 €	251 216 €	271 805 €	261 382 €	- 3,98 %
taxes foncières taxes d'habitation,	1 269 405 €	1 123 199 €	1 281 316 €	1 261 810 €	- 1,54 %
CFE	488 010. €	495 592 €	804 940 €	628 395 €	- 28,09 %
CVAE	287 681 €	278 200 €	297602 €	280 683 €	- 6,02 %
TASCOM	80 762 €	74 264 €	74 264 €	77 391 €	+ 4 %
IFER	114 895 €	116 246 €	117 412 €	116 813 €	- 0,5 %
AC versées par les communes	4 952€	60 401 €	75 878 €	75 878 €	+ 0 %
Fonds péréquation des ressources com et intercom.	96 033 €	93 318 €	90 016 €	98 259 €	+ 8,39 %
TEOM	911 387 €	903 771 €	904 590 €	922 656 €	+ 1,95 %
Taxes de séjour	17 094 €	18 209 €	16 516 €	17 913 €	+ 7,8 %
DGF totale	415 462 €	385 114 €	362 207 €	375 519 €	+ 3,55 %
Autres dotations et compensation	89 131€	100 216 €	150 356 €	227 304 €	+ 33,85 %
Produits exceptionnels	0.00 €	25 039 €	51 077 €	102 837 €	+ 50.33 %
Remboursent des personnels mis à disposit°	0.00 €	102 149 €	124 897 €	159 088 €	+ 21,50 %
Autres recettes	58 006 €	29 611 €	38 743 €	59 679 €	+ 35,08 %
TOTAL CA	4 119 469. €	4 056 547 €	4 661 623 €	4 665 607€	

1. Les Produits des services

➤ Les produits des services sont évalués pour 2020 à **303 600 €**, en diminution de - 38 % par rapport au BP 2019 (423 179,67 € réalisé, compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services communautaires (restauration scolaire, Ludina, Gymnases etc....) votée par le Conseil Communautaire, de la fréquentation observée en 2020, des évolutions des services mais surtout du contexte sanitaire de la pandémie COVID 19 qui impacte fortement ces recettes.

- Entrées Ludina :	50 000 €
- Restaurant scolaire :	105 000 €
- Remboursement de frais liés au service commun :	85 000 €
- Divers :	15 100 €
- Le remboursement du personnel mis à disposition :	48 500 €

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Remboursement personnel	0.00 €	102 149.88 €	124 897.80 €	120 149,17 €

Suite à la création des services communs, les communes verseront à la communauté le coût défini selon la convention de création du service (personnel et coût de fonctionnement) destiné à compenser le coût inscrit en dépense de la mise à disposition de personnel ou prestation réalisée (ADS).

- Service commun RH finances
- Service ADS
- Mise à disposition au Pôle Enfance par la Communauté.
- Association OT Cœur d'Astarac en Gascogne.

2. Taxes Foncières, Taxes d'Habitation,

La revalorisation annuelle des bases d'imposition est fixée à 0.9 % en 2020, contre 2.2 % en 2019, ce qui devrait accroître très légèrement le dynamisme des recettesperçues.

Conjugués à un léger élargissement de l'assiette fiscale (c'est-à-dire un plus grand nombre de locaux à usage d'habitation concernés), ces différents facteurs laissent envisager une recette globale à taux constant de l'ordre de **1 228 029 €** en 2020, contre 1 215 106 € en 2019.

Evolution des bases taux et produits depuis 2016

Taxe Habitation

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Base	6 961 000 €	6 678 000 €	6 663 686 €	6 830 000 €	6 887 000 €
Taux	13,42%	13,42%	14.50 %	14.50 %	14.50 %
Produit	934 166 €	896 188 €	974 255 €	990 350 €*	

***Produit sans augmentation des taux**

Pour 2020 conformément à la loi des finances pour 2020 le bloc communal (Communes et EPCI) percevront un produit de TH égal à Base 2020 x taux 2019 (taux TH gelés jusqu'en 2022) soit 998 615 €.

Aussi, afin que les contribuables dégrévés en 2020 ne paye pas de hausse de taux comme ils l'ont fait en 2018 et 2019, les collectivités qui avaient augmentés leurs taux en 2018 et/ou 2019, ne bénéficierons pas de cette hausse sur les bases 2020 des contribuables dégrévés. Le montant de recettes supplémentaires correspondant à ces hausses sera repris sur les douzièmes de fiscalité des collectivités concernées.

Rappel

A compter de 2021, les communes et les groupements ne perçoivent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, ni les compensations d'exonérations qui peuvent s'y rattacher et les départements perdent le foncier bâti et les compensations qui s'y rattachent.

2021, sera l'année 1 de la refonte/réforme fiscale ; en compensation de la disparition de la taxe d'habitation communale,

- Les EPCI et les départements bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte respectivement de leur produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et de leur produit de foncier bâti.

Le calcul du montant à compenser pour les EPCI est établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017.

Par contre la communauté continuera à percevoir le montant de la TH sur les résidences secondaires

Foncier bâti

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Base	6 057 000	6 122 000	6 641 503 €	6 647 000 €	6 793 000 €
Taux	2.60 %	2.60%	3.04 %	3.04 %	3.04 %
Produit	157 482 €	159 172 €	201 795 €	202 069 € *	206 507 €*

*Produit sans augmentation des taux

La communauté conservera sa part de Foncier Bâti

Foncier non bâti

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
Base	448 300 €	451 000 €	455 487 €	464 819 €	469 400 €
Taux	4.51%	4.51%	4.88 %	4.88 %	4.88%
Produit	20 218 €	20 340 €	22 223 €	22 687 €*	22 907 €

***Produit sans augmentation des taux**

La communauté conservera sa part de Foncier Non Bâti

Partant de l'hypothèse d'une revalorisation de 0.9% des valeurs locatives pour 2020 et d'une stabilité des taux communautaires, le produit des contributions directes peut être évalué à 1 228 029 € soit une augmentation de 1.05 % par rapport au produit 2019 (1 215 106 €).

Le tableau ci-après fournit une comparaison des taux avec les communautés de communes limitrophes (données 2018) :

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES				
	TH	FB	FNB	CFE
CCAG	14.50 %	3.04 %	4.88 %	30.33 %
AAG	16.53 %	4.73 %	4.96 %	27.63 %
Bastides et Vallons	15.68 %	14.80 %	54.40 %	32.77 %
Val de Gers	16.50 %	3.01%	7.16 %	32.26 %
Taux moyen	15.80 %	6.39 %	17.85 %	30.75%

Le tableau ci-après fournit une comparaison du montant de l'imposition d'un contribuable ayant un bien d'une valeur locative de 2 000€

	Montant payé par le contribuable			
	Locataire	Propriétaire	Propriétaire occupant	Entrepreneur
CCAG	290.00 €	158.40 €	448.40 €	606.60 €
AAG	330.60 €	193.80 €	524.40 €	552.60 €
Bastides et Vallons	313.60 €	1384.00 €	1697.60 €	655.40 €
Val de Gers	330.00 €	203.40 €	533.40 €	645.20 €
Contribution moyenne	316.00 €	484.90 €	800.90 €	615.45 €

Le tableau ci-après fournit une comparaison par rapport à la contribution moyenne

	Montant par rapport à la contribution moyenne			
	Locataire	Propriétaire	Propriétaire occupant	Entrepreneur
CCAG	- 26.00 €	- 326.50 €	- 352.50 €	- 8.85 €
AAG	+14.60 €	- 291.10 €	- 276.50 €	- 62.85 €
Bastides et Vallons	- 2.40 €	+ 899.10 €	+ 896.70 €	+ 39.95 €
Val de Gers	+ 14.00 €	- 281.50 €	- 267.50 €	+ 29.75 €

Contribution Foncière des Entreprises, Contribution sur le Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaires sur les Energies Radiatives, Taxe Additionnelle des Surfaces COMmerciales, Fond National de Garantie Individuelles des Ressources

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des différentes composantes

Contribution Foncière des Entreprises

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Base	1 609 000	1 634 000	1 565 212	2 080 000	2 068 000
Taux	30.33%	30.33%	30.33%	30.33 %	30.33%
Produits	488 010 €*	495 592 €*	474 728 €*	630 864 €*	627 224 €*

**Produit sans augmentation des taux*

Imposition Forfaitaire sur les Energies Radiatives,

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Produits	114 895 €	116 246 €	117 412 €	116 813 €	118 088 €

Taxe Additionnelle des Surfaces COMmerciales

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Produits	80 762 €	74 264 €	74 264 €	77 391 €	82 804 €

Contribution sur le Valeur Ajoutée des Entreprises

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Produits	287 681 €	278 200 €	297 602 €	280 683 €	309 788 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Produits	96 033 €	93 318 €	90 016 €	98 259 €	90 000 €

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Taux	14.65 %	14.55 %	14.55 %	14.55 %	14.95 %
Produits	908 234 €	904 108 €	904 590 €	922 656 €	954 810 €

Elle est basée sur la valeur locative de la taxe foncière. Le taux est fixé par le SMCD. En 2019, le taux était de 14,55 % et le produit perçu par la communauté et entièrement reversé au Syndicat a été de 922 656 €.

Il s'agit d'une opération blanche pour la communauté (Dépense / Recette équivalente). En 2020, le reversement serait de 954 810 € imputé à la fois en Dépenses et Recettes.

La Taxe de séjour

ANNEE	2016	2017	2018	2019	Estimé 2020
Taxes de séjours	17 097.81 €	18 209.11 €	16 516.10 €	17 919,03 €	10 000 €

Le montant est évalué en 2020 à 10 000.00 € compte tenu de la crise sanitaire qui impacte ce poste de recette.

Fond National de Garantie Individuelles des Ressources

	2015	2016	2017	2018	2019
FNGIR	517 270	517 270	517 270	517 270	517 270
DCRTP	0	0	0	0	0
Prélèvement total par rapport à 2011	2 584 842 €	3 102 112 €	3 619 382 €	4 136 652 €	4 653 922 €

Confirmé à ce jour, le montant retenu par l'Etat sera de 517 270 € sur la Fiscalité 2020. Il est rappelé que l'article 78 de la loi de Finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de

garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les montants individuels attribués aux collectivités locales et à leurs groupements au titre de la DCRTP et du FNGIR sont déterminés à partir de la différence entre leur panier de ressources 2010 « avant réforme » et leur panier de ressources 2010 « après réforme ».

- Si la différence est positive l'Etat compense la Commune

Si la différence est négative c'est à la commune de compenser

3. Les AC versées par les communes

Les dotations provisoires arrêtées par délibération du 13/02/2020 resteront au même niveau puisque la CLECT n'a pas encore remis son rapport au Conseil

Pour les communes ayant une attribution de compensation positive, le montant est retenu sur les attributions à leur reverser.

Pour les communes ayant une attribution de compensation négative, les participations des communes au fonctionnement de la Communauté s'élevaient donc à 75 878.84 € en 2019.

Le montant prévisionnel inscrit sera de **75 880 €**.

Communes	Attribution de compensation provisoire
Armous et Cau	2 936.77 €
Castelnau d'Angles	3 344.65 €
Laas	10 548.31 €
Lamazère	5 058.77 €
Marseillan	3 384.28 €
Mascaras	2 123.34 €
Monclar sur L'Osse	3 746.73 €
Montesquiou	35 434.14 €
Pouylebon	6 384.80 €
Saint Christaud	2 623.41 €
TOTAL	75 878.84 €

4. la Taxe GEMAPI

	2018	2019	2020
GEMAPI	0	33 144 €	33 144 €

Instaurée par délibération en date du 18 janvier 2018, suite à l'imposition par l'Etat de la compétence Gestion des Milieux Aquatique et Protection contre les Inondations, son montant est affecté aux syndicats de rivières.

Un montant de 33 144 € est prévu en 2020

5. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement est liée principalement à la population et au coefficient d'intégration fiscale;

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) composante de la DGF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée et moins la communauté aura recours à la fiscalité.

En matière de DGF intercommunale, d'une année sur l'autre, les communes peuvent décider d'augmenter le niveau de leur coopération ou au contraire de le réduire. L'impact sur la DGF se fait alors sentir à N+2, dans un sens comme dans l'autre, sauf à ce que son effet soit neutralisé par les mécanismes de garantie.

Les dépenses de transfert retenues pour déterminer le CIF sont constatées dans le dernier compte administratif disponible, c'est-à-dire celui de l'année N-2 pour la répartition de la DGF de l'année N.

En définitive, le CIF des communautés de communes et des communautés d'agglomération est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI minorées des dépenses de transfert,
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de celles-ci (c'est-à-dire syndicats intercommunaux inclus).

Il est d'un intérêt certain pour que la communauté augmente sa DGF que les dépenses de transfert soient les plus faibles possibles et donc qu'elle reverse le moins possible d'attribution de compensation aux communes.

D'autre part, si les communes de la communauté augmentent leur fiscalité (le dénominateur de la fraction du calcul du CIF augmentera) et que la communauté maintient la sienne, le CIF devrait diminuer.

Pour que le CIF augmente et toucher plus de DGF, il faudrait que la communauté augmente sa fiscalité et pas les communes, la communauté reversant une partie de ce produit aux communes qui en ont besoin

La population est liée à celle des communes majorées en fonction du nombre de résidences secondaires et de place de caravane dans les aires d'accueil des gens du voyage

Evolution du CIF des 6 dernières années

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
CIF	0.359322	0.371388	0.361754	0.398931	0.432347

Evolution de la population DGF des 5 dernières années

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020
POP DGF	8 885	8 822	8 822	8 957	8 943

Evolution de la DGF depuis 2014

ANNEE	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
DGF	328 527 €	270 676 €	223 990 €	198 963 €	179 943 €	196 000 €	215 842 €
Perte nette DGF	38 263 €	57 851 €	46 686 €	25 027 €	19 020 €	+ 16 057 €	+ 19 842 €
Perte cumulée depuis 2014		96 114 €	142 800 €	167 827 €	186 847 €	170 790 €	150 948 €

En baisse continue depuis 2014, son montant serait de 215 842 € en 2020 auquel il faut ajouter 174 823 € € au titre de la Dotation de compensation.

6. Les autres dotations et compensation

La dotation de péréquation

ANNEE	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Péréquation	199 606 €	195 250 €	191 472 €	186 151 €	182 264 €	179 519 €	174 823 €
Perte nette	2 192 €	4 356 €	3 778 €	5 321 €	3 887 €	2 745 €	4 696 €
Perte cumulée depuis 2014		6 548 €	10 326 €	15 647 €	19 534 €	22 279 €	26 975 €

Les compensations

	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Compensation spécifiques à la TP	10 425 €	8 841 €	2 752 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Fonds départemental de taxe prof.	6 838.37 €	6 739.28 €	6 234.18 €	5 515.46 €	5 034 €	5 000 €
Compensation CET, CVAE	2 382 €	2 782 €	833 €	871 €	18 783 €	19 251 €
Compensation exo. Taxe d'habitation	79 514 €	70 749 €	90 358 €	92 868 €	100 077 €	100 205 €
Compensation exo. Taxe foncière	23 €	20 €	39 €	40 €	46 €	47 €
Total compensation	99 182.37 €	89 131.28 €	100 216.18 €	99 244.46 €	123 894 €	124 503 €
Gain / Perte nette	-1 351.03 €	-10 051.09 €	+ 11 084.90 €	- 961.72 €	+ 24 650 €	+ 609 €
Perte / gain cumulée depuis 2014	925.97 €	-2 125.12 €	+ 8 959.78 €	+ 7 998.06 €	+ 32 648 €	+ 33 257 €

Ces recettes seront en très légère augmentation passant de 123 894 € à 124 503 €. Il est proposé d'inscrire à ce titre une recette de **124 503 €**.

Subventions de fonctionnement

ANNEE	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Fond de concours Bourg centre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

C R Bourg centre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Etat (MSAP)	0.00 €	51 077.92 €	90 000.00 €	90 000,00 €

Le montant est estimé à **90 000 €** pour 2020

Les autres Recettes

Les Locations, remboursement d'assurance, divers :

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Locations	22 725.60 €	33 168.20 €	19 574.74 €	18 648.54 €	54 741,15 €	30 000 €

Le produit attendu en 2020 des locations d'immeubles et services (produits de la location des gymnases aux Conseils départemental et régional, divers autres recettes snack ...) est estimé à **30 000 €**.

7. Les Produits exceptionnels

ANNEE	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Produits exceptionnels	27 604.80 €	0.00 €	25 039.49 €	51 077.92 €	102 168,15 €	40 000 €

Le montant des remboursements de charges de personnel, pour maladie, invalidité, accident de travail, etc... est estimé à **40 000 €** pour 2020

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
TOTAL RRF	4 639 134.80 €	4 574 793.17 €	4 661 623.64 €	4 665 606	4 526 767 €

A fiscalité constante, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement diminueraient de 3,06 % en 2020 par rapport au réalisé 2019.

SOIT UN TOTAL DE RECETTES 2020 ESTIME DE 4 526 767 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-après présente les Dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2016 au compte administratif prévisionnel 2019

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019/2018
Charges à caractère général (011)	457 224.84 €	578 028.48 €	674 184.00 €	533 541,72 €	- 26 %
Frais d'études et honoraires (011)	21 164.24 €	20 369.19 €	53 710.46 €	118 061,69	+ 54 %
Charges de personnel (012)	562 789.69 €	554 682.59 €	614 587.92 €	851 932,10	+28 %
AC versées aux communes (014)	527 635.12 €	315 121.69 €	217 922.29 €	267 922,31 €	+ 18 %
TEOM (014)	908 439.14 €	904 107.60 €	895 969.00 €	915 210,56 €	+ 2 %
FNGIR (014)	517 270.00 €	517 270.00 €	517 272.00 €	517 260 €	
Fond de concours (65)	0.00 €	40 0000.00 €	0.00 €	0,00 €	+ 0 %
Participations aux syndicats (65)	57 904.31 €	350 609.11 €	423 337.03 €	683 561,92 €	+ 39 %
Subventions versées aux associations (65)	67 670.00€	98 648.00 €	137 040.00 €	185 360 €	+ 26 %
Charges financières (66)	69 999.03 €	68 065.91 €	62 928.24 €	58 609,28 €	- 7%
Participation aux budgets annexes (67)	421 064.35 €	527 763.35 €	580 242.35 €	460 756,97 €	- 25 %
Charges exceptionnelles (67)	5 631.20 €	229 396.87 €	52.16 €	47 475 €	+ 99 %
Amortissements (042)	32 517.00 €	32 517.00 €	32 517.00 €	32 405,12	0 %
Autres dépenses	40 355.40 €	44 220.97 €	45 655.10 €	0.00	- 100 %
Total	3 139 877 .32 €	3 731 013.76 €	4 255 417.55 €	4 672 096,67 €	

1-Les Charges à Caractère Général

En 2020, elles sont évaluées **648 000 €** soit une diminution de 4 % par rapport au BP 2019 (673 160 €).

1 bis-Les frais pour études et honoraires

En 2020, il convient de provisionner la somme de 117 400 € correspondant à :

Aux honoraires de l'avocat qui défend les intérêts de la Communauté de Communes contre la société DIFFAZUR et la DGFIP	5 000 €
Aux honoraires d'étude de l'OPAH sur la communauté dont la partie TITANOBEL imposée par l'Etat ;	
Travaux PPRT	77 400 €
Aux honoraires d'Etude du projet de Parc Naturel Régional :	27 000 €
Aux honoraires d'accompagnement des habitants OPAH :	8 000 €

2-Charges de Personnel

	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Dépenses de personnel Communauté	562 789.69 €	554 682.59 €	614 587.92 €	851 932.10 €

A l'étape du débat d'orientation budgétaire, la masse salariale brute 2020 est évaluée à :
934 576 €.

Le budget prévisionnel 2020 devra intégrer notamment les éléments suite à la LF 2020 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- gel du point d'indice pour 2020
- glissement vieillissement-technicité (GVT) annuel, avancement d'échelons cadence unique et avancement grades selon possibilités promus-promouvables.
- reclassements des personnels
- compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) et sa revalorisation au 1er janvier 2020 pour compenser l'effet négatif du transfert primes-points prévu par PPCR (parcours professionnel carrière retraite) pour les agents les plus faiblement primé. Toutefois en pratique, si la suppression de la contribution solidarité et la création de l'indemnité compensatrice permettent de compenser la hausse de la CSG, les salaires nets baissent tout de même car la cotisation de la CNRACL a augmenté au 01/01/2020 (de 10,83% à 11,10%)
- revalorisation du SMIC au 01.01.2020
- exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires
- mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- monétisation des CET
- prime exceptionnelle COVID 19

Les dépenses afférentes aux agents du service commun mutualisé Finances/Comptabilité et Ressources Humaines, seront refacturées respectivement aux collectivités adhérentes aux services.

Collectivités mutualisant des services ou des personnels au 01.01.2020 :

	Direction Générale	Finances	Ressources humaines	Informatique	Périscolaire	Entretien locaux	MSAP	Cantine
Communauté de Communes	X	X	X	X		X	X	X
Mairie de Miélan		X	X					
Mairie de Mirande		X			X			
CIAS		X	X	X				

De même, le coût des agents mis à disposition d'autres collectivités ou d'associations, sera refacturé ou réglé aux établissements d'accueil.

3-AC versées aux communes

Attribution de compensation TP

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
AC versées aux communes	527 635.12 €	315 121.69 €	217 922.29 €	217 922.29 €

Il s'agit des attributions de compensation positives reversées aux communes et liées à l'ex Taxe Professionnelle. L'attribution de compensation constitue, pour les EPCI, une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Lorsque le bilan financier du transfert d'une compétence entraîne un résultat déficitaire, le déficit est retenu sur le versement de l'attribution de compensation à la commune.

Compte tenu des transferts de charges réalisés et des retenues pour fonctionnement des services communs, cette année ce reversement sera réduit.

Le montant total est de **217 923 €** en 2020 égal à celui 2019.

Les montants individuels à reverser aux communes sont les suivants :

Communes	Attribution de compensation provisoire
Bassoues	15 587.78 €
Estipouy	19 566.03 €
L'Isle de Noé	22 015.91 €
Louslitges	25 428.10 €
Miélan	23 541.19 €
Mirande	71 508.68 €
Mouchés	27 455.23 €
Saint Maur Soules	12 819.37 €
TOTAL	217 922.29 €

Ces montants ne prennent pas en compte le bilan financier liés au transfert de charge de 2019 suite à la création du CIAS

4-FNGIR versé

Pour la 8^{ème} année consécutive, la communauté reverse à l'Etat la somme de **517 270 €**.

Au total, sur un montant figé et pour une durée de 20 ans, le reversement s'établira à 10 345 400 € autant de manque à gagner pour la communauté.

5-TEOM versée au syndicat

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
TEOM Reversée	908 439.14 €	904 107.60 €	895 969.00 €	915 210.56 €

En 2020 le montant sollicité par le syndicat s'établirait à **954 810 €** compensé en recettes par la même somme.

6- Autres dépenses

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Indemnités des élus	35 694.96 €	42 434.78 €	42 447.48	42 623.89 €

Les indemnités des élus : Elles ont été fixées par délibération du 30 avril 2014. Compte tenu des valorisations légales, il est proposé d'inscrire la somme de **55 000 €** pour 2020 au prorata-temporis compte tenu de la date des élections.

7-Subventions versées aux associations

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Amicale du Personnel	870 €	870 €	1000 €	1 000 €
Conseil départemental du Gers (fonds de solidarité logement)	0.00 €	6 718 €	3 360 €	3 500 €
Adil 32	0.00 €	0.00 €	2 300 €	2 300 €
Syndicat d'initiative de Bassoues	1 300 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Syndicat d'initiative de Montesquiou	2 500 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Office de Tourisme de Mirande	63 000 €	88 560 €	131 560 €	178 560 €
Fondation de France	0.00 €	2 500 €	0.00 €	0.00 €
Club photo	0.00 €	0.00 €	1000 €	1 000 €
TOTAL	67 670 €	98 648 €	139 220 €	185 360 €

Il est proposé d'inscrire la somme de **139 800 €** correspondant aux subventions liées aux compétences de la communauté. Notons qu'avec le transfert de la compétence « promotion du Tourisme » par la Loi NOTRe qui a pour conséquence la gestion des Offices de tourisme et la suppression des syndicats d'initiatives, les subventions aux syndicats d'initiatives ne sont plus possibles.

Cette évolution se justifie par la réglementation imposant le reversement du cout de mise à disposition de personnel (OT de Cœur d'Astarac) compensé par le versement d'une subvention de montant égal.

8 Participations aux Etablissements Publics et aux Syndicats Intercommunaux

	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Syndicat des Baïses et affluents	8 600.50 €	8 600.50 €	26 377.31 €	26 452.31 €
Gers numérique	39 493.80 €	37 354.51 €	35 212.22 €	32 943.82 €
Association des maires	910.11 €	910.11 €	1 004.16 €	990 €
PETR	2 388.00 €	12 552 €	12 439.50 €	12 375 €
SCOT	10 112.40 €	10 041.60 €	14 927.40 €	14 850 €
Gers développement	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000 €
SDIS		260 928.80 €	261 787.11 €	264 670.57 €
SM3V Fourrière animale		7 531.20 €	15 673.77 €	14 850 €
TOTAL	66 450.81 €	342 918.72 €	372 421.47 €	372 131.70 €

Pour 2020, La communauté adhère aux syndicats des rivières (30 000 €), à Gers Numérique (35 000 €), à Gers développement, (5 000 €) au PETR (12 294 €), au syndicat mixte du SCOT de Gascogne (14 753 €), au SM3V pour la charte « fourrière animale » (16 000 €), la contribution au SDIS (267 113 €), service commun ADS (41 500 €), association des maires (1 000 €), OPAH (8 000 €). Soit un total de **430 660 €**.

Participation au syndicat Gers numérique :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévisionnel	43 302 €	43 257 €	43 241 €	43 219 €	43 219 €	35 000 €
Réalisé	50 426.10 €	39 493.80 €	37 354.51 €	35 213 €	32 944 €	
Coût pour la collectivité	79 016,07 €	118 509.87 €	155 864.38 €	191 077.38 €	224 021.38 €	259 021.38 €

9-Les intérêts des emprunts

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Intérêts des emprunts	69 999.03 €	68 065.91 €	62 928.24 €	58 609.28 €

Ce poste est en diminution du fait du basculement en deuxième partie du remboursement de certains emprunts ou les charges d'intérêts sont moins importantes que celui du capital pour un emprunt à taux fixe.

L'évolution de ce dernier reste toutefois soumis à deux variables principales, que sont d'une part la probabilité d'un financement des nouveaux travaux par l'emprunt en 2020 avec remboursement trimestriels ou semestriels, et, d'autre part, l'issue des prospections à mener par la collectivité dans le cadre du réaménagement de son encours de dette.

Ils sont évalués à **54 491 €**, soit une diminution de 7.5 % par rapport au BP 2019.

10-Participations aux budgets annexes

	2016	2017	2018	2019
CAMPING ILE DU PONT	0,00	0,00	0,00 €	0,00
CAMPING ST FRIS	5 366,00 €	0,00	3 100.00 €	0,00
CUISINE CENTRALE	18 463,75 €	30 583,66 €	12 909.78 €	0.00 €
POLE ENFANCE	213 089,10 €	252 549,69 €	272 371.57 €	203 949.97 € €
ZA POUNTET	110 218,00 €	128 486,00 €	163 110.00 €	129 370.00 €
ZA BOURDETTE		29 388,00€	43 871.00 €	43 100.00 €
ZA MIELAN	72 997,00 €	86 756,00 €	84 880.00 €	80 027.00 €
Multi services de Bassoues	0.00	0.00	0.00	4 310.00 €
Totaux	421 064,35 €	527 763,35 €	580 242.35 €	460 756.97 €

Pour 2020, ces sommes sont estimées à un montant total de **685 359 €**.

11-Les opérations d'ordre

Pour 2020, les amortissements seront inscrits pour un montant de **32 500 €**.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
TOTAL DF	3 139 877.32 €	3 731 013.76 €	3 705 628.50 €	4 672 096.67 €

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de 8 % en 2020 par rapport au réalisé 2019.

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIMEES DE 4 678 394 €

Bilan de la section de Fonctionnement

<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	4 526 767 €
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	4 678 394 €
<u>RESULTAT DE LA SECTION</u>	- 151 627 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
REPORT	108 638.14 €	391 675.18 €	190 073.59 €	567 560 €

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à 561 071 €

L'épargne et l'autofinancement

Épargne brute: elle correspond au total des recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

Épargne de gestion: elle correspond à l'épargne brute hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne nette: elle correspond à l'épargne de gestion après déduction du capital de dette, Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
<i>Epargne nette</i>	+ 278 562 €	+ 51 687 €	+ 201 632 €	+ 391 549 €
<i>Epargne de Gestion</i>	+ 424 977 €	+101 019 €	+ 375 795 €	+ 582 342 €
<i>Epargne Brute</i>	+ 494 976 €	+ 169 085 €	+ 438 723 €	+ 640 951 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2016 au compte administratif 2019.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2019/2018
Subventions	0.00 €	17 910.69 €	0.00 €	58 559 €	+ 100 %
FCTVA	7 874 €	12 943 €	10 588.00 €	33 623 €	+ 68 %
Fonds de concours des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0 €	0.00 %
Emprunts	0.00 €	250 000 €	125 000 €	374 800 €	+ 66 %
Cession d'actifs	4 194.40 €	8 388.80 €	0.00 €	47 475 €	+ 100 %
Autofinancement	159 855 €	76 353 €	67 059.31 €	37 360 €	- 79 %
Amortissement	32 517.00 €	32 517.00 €	32 517.00 €	32 405 €	0.00 %
Total	204 440.40 €	398 112.49 €	235 164.31 €	584 222 €	

1-Le fonds de compensation de la TVA

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
FCTVA	7 874 €	12 943 €	10 588 €	33 623 €

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La dotation perçue en 2020 sera calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2020, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (article L.1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 34 de la loi de finances pour 2016).

Le taux applicable pour 2020 sera de 16.404 % sur les 20% prélevés. La recette liée étant estimée à environ **25 145 €** pour 2020. Soit une perte de 8 478 €.

2-Les subventions

Elles sont dépendantes des travaux d'investissement réalisés

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Etat	0.00 €	17 910.69 €	0.00 €	48 994 €
CRO	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CD32	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 565 €

Dans le cadre des opérations d'aménagement la collectivité devrait percevoir, en 2020, les subventions suivantes :

39 480 € de la part de l'Etat (DETR) correspondant à environ 28 % des dépenses d'investissement pour travaux et acquisitions 2019.

17 000 € de la part de la région Occitanie.

3-L'emprunt d'équilibre

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Emprunt contracté	0.00 €	250 000 €	125 000 €	374 800 €

Aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Contrairement à l'Etat qui finance son fonctionnement par l'emprunt, les emprunts des collectivités locales sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement.

Le montant de l'emprunt d'équilibre pour financer les dépenses d'investissement du budget 2019 est, décidé par le conseil communautaire

ANNEE	2016	2017	2018	2019
Emprunt prévu au BP	0.00 €	250 000 €	250 000 €	374 800 €
Emprunt réalisé (CA)	0.00 €	250 000 €	125 000 €	374 800 €

En fonction des décisions du Conseil Communautaire, un emprunt pourra être prévu au Budget 2020 pour réalisation de tout ou partie des dépenses d'investissement.

4-Fond de concours des communes

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Fond de concours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le fond de concours des communes est une aide de la part des communes à la communauté pour des projets communautaires intéressant la commune. Il est fonction des ressources financières de la commune concernée et dépend d'une délibération du conseil Municipal.

5-Cession d'actifs

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019réalisé
Cession d'Actifs	4 194.40 €	8 388.80 €	4 195.00 €	47 475 €

Aucune cession n'est prévue au budget principal en 2020

6-Produits exceptionnels

Il n'est pas prévu en 2020 de recette à ce poste.

7- Les opérations d'ordre

Les amortissements 2020 seront inscrits pour la somme de 32 517 €, et tout comme ils ont été inscrits en dépenses de fonctionnement pour la même somme.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
TOTAL R.I.	12 068.40 €	289 242.49 €	135 588.00 €	523 099 €

SOIT UN TOTAL DE RECETTES ESTIMEES EN 2020 A 146 449 € (sans emprunt)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
Remboursement du capital de la dette	149 289.64 €	152 706.29 €	174 162.89	190 793.43 €
Opération d'équipement	67 524.99 €	56 011.48 €	100 032.80 €	216 785.06 €
Fonds de concours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subventions d'équipement versées	0.00 €	6 014.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres immob. Financières	0.00 €	73 620 €	0.00 €	111 082 €
TOTAL	216 814.63 €	288 351.77 €	274 195.69 €	518 660.49 €

1-Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2020 à **217 545 €** (190 793.43 € inscrits en 2019).

2-Les opérations d'équipement

Les Opérations d'équipement regroupent des investissements pluriannuels et des investissements annuels

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

La PPI transcrit les volontés de réalisation de projets, avec un découpage dans le temps. :

- L'AD'AP 2016/2021
- Les investissements réalisés sur plusieurs exercices

A noter : La PPI revêt un caractère évolutif dans la mesure où il doit être actualisé chaque année afin d'intégrer des aléas.

Les Investissements Annuels (IA):

Il s'agit de programmes ponctuels d'une durée n'excédant pas l'année :

- Travaux de bâtiments
- Mise aux normes et travaux sur bâtiments communaux
- Acquisition de Matériels et Mobiliers

Le programme d'investissement relatif au BP 2020 est essentiellement lié aux subventions déposées auprès des collectivités et de l'Etat.

Le premier projet fait apparaître les grandes lignes suivantes :

- *L'équipement des services*

Acquisitions : mobilier urbain, matériels divers, panneaux signalisation : **36 138 €**

Services administratifs :	4 617 €
Ludina	24 952 €
Services techniques :	1 192 €
Divers	5 377 €

- *Les travaux de bâtiment*

Les dépenses prévues pour les gros travaux de bâtiments s'élèveraient à **117 147 €** répartis comme suit :

Ludina	81 747 €
Gymnase Poudrière	15 071 €
Cantine de Mirande :	1 735 €

- *Les travaux AD'AP :*

Camping St Fris	726 €
Cantine de Mirande :	365 €
Bureaux :	5 183 €
Gymnase scolaires	19 320 €

- *L'achat de bâtiment :*

Pour les bureaux Communautaires : 45 000 €

290 870 €

Provision pour l'ancien bâtiment de la DDE : 125 000 €
 Provision pour travaux bureaux et bâtiments : 120 870 €

- Les aides aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire : **61 000 €**

Soit un Total prévisionnel de **505 155 €**

3-Fonds de concours

Le conseil communautaire a décidé par délibération d'instituer le fond de concours pour des dépenses d'investissement. (Délibération du 09/10/2018 précisant la réglementation). 4 communes ont vu leur dossier retenu pour un montant de 40 000 € par délibération en date du 12 novembre 2018.

Communes	Montant du Projet déposé	Montant du Fond de concours provisoire
Armous et Cau	26 278,04 € HT	2 627,80 €
Estipouy	22 400,00 € HT	2 240,00 €
Montesquiou	412 627,00 € HT	24 451,00 €
Saint-Christaud	213 621,30 € HT	10 681,10 €

En 2020, conformément au règlement de versement des fonds de concours, aucun versement n'a encore été réalisé, les communes n'ayant pas encore débuté leurs travaux ou communiqué les pièces réglementaires.

La somme de **5 000 €** dont le versement est prévu en 2020 correspond donc à l'engagement 2018 et le versement pour les communes d'Armous et Cau et Estipouy.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé
TOTAL DRI	216 814.63 €	290 811.77 €	274 195.69 €	518 660.49 €

SOIT UN TOTAL DE DEPENSES ESTIMEES EN 2020 DE 740 700 €

Bilan de la section d'investissement

<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	146 449 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	740 700 €
RESULTAT DE LA SECTION	- 594 251 €

Report de l'exercice antérieur

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisé
REPORT	- 103 936.38 €	- 141 457.37 €	+ 67 059.31 €	- 39 031.38

Il s'élève en 2020 tel qu'il apparaît au compte administratif 2019 à + 26 531 €

La dette

ANNEE	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 estimé
Intérêts (dont intérêts de la ligne de trésorerie)	68 497.40 €	62 243.44 €	59 832.23 €	58 609.28 €	54 491 €
Annuité (Capital + intérêts)	214 912.04 €	214 949.71 €	233 997.11 €	250 527 €	267 893 €
Annuité par habitant	24.70 €	24.70 €	26.90 €	28.79 €	30.79 €
Annuité /recettes réelles de fonctionnement)%	4.6 %	4.7 %	5.1 %	5.36 %	5.9 %
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	1 451 619.41 €	1 548 913.14 €	1 624 748.26 €	1 693 965.84 €	1 676 072 €
Encours de la dette par habitant	167 €	178 €	187 €	194 €	193 €
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	31 %	34 %	35%	36 %	37 %

Selon le classement GESSLER la structure de la dette est composée de 13 emprunts de catégorie A-1

L'encours de la dette était de 1 693 965.84 € au 1er janvier 2020.

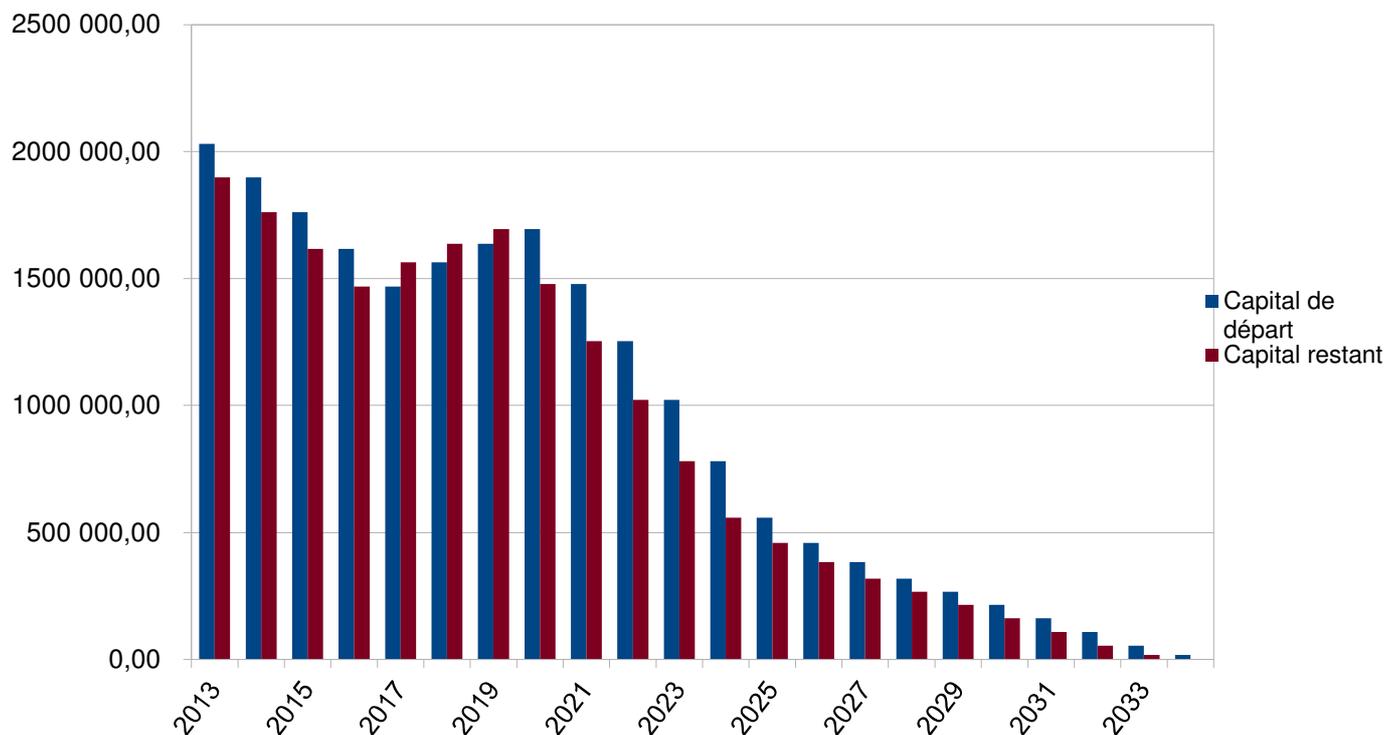
Etat des emprunts contractés :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2019	en %	Nb DE CONTRATS	TAUX MOYEN	DUREE MOYENNE	CLASSIFICAT ° GESSLER
BANQUE POPULAIRE	324 969.59 €	19%	2	4.35 %	4.5 ans	A-1
CREDIT AGRICOLE	1 042 268.03	61%	8	3.65 %	8 ans	A-1
CAISSE D'EPARGNE	326 728.22 €	20%	3	3.12%	9 ans	A-1
TOTAL	1 693 965.85 €	100%	13			

Extinction de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2013	2 030 358,51	132 195,53	87 018,75	219 214,28	1 898 162,98
2014	1 898 162,98	137 885,01	81 389,16	219 274,17	1 760 277,97
2015	1 760 277,97	143 824,01	75 487,34	219 311,35	1 616 453,96
2016	1 616 453,96	148 377,54	69 345,23	217 722,77	1 468 076,42
2017	1 468 076,42	154 759,27	63 001,17	217 760,44	1 563 317,15
2018	1 563 317,15	176 312,11	60 495,73	236 807,84	1 637 005,04
2019	1 637 005,04	193 039,20	57 487,80	250 527,00	1 693 965,84
2020	1 693 965,84	216 044,97	51 848,31	267 893,28	1 477 920,87
2021	1 477 920,87	224 029,33	44 267,77	268 297,10	1 253 891,54
2022	1 253 891,54	232 345,92	35 993,62	268 339,54	1 021 545,62
2023	1 021 545,62	240 958,02	27 373,75	268 331,77	780 587,60
2024	780 587,60	221 317,01	18 392,60	239 709,61	559 270,59
2025	559 270,59	98 948,95	10 332,06	109 281,01	460 321,64

2026	460 321,64	77 109,08	7 916,44	85 025,52	383 212,56
2027	383 212,56	64 760,20	5 813,99	70 574,19	318 452,36
2028	318 452,36	51 408,04	4 351,14	55 759,18	267 044,32
2029	267 044,32	52 126,07	3 633,10	55 759,17	214 918,25
2030	214 918,25	52 854,47	2 904,70	55 759,17	162 063,78
2031	162 063,78	53 593,40	2 165,77	55 759,17	108 470,38
2032	108 470,38	54 342,94	1 416,24	55 759,18	54 127,44
2033	54 127,44	36 238,80	655,74	36 894,54	17 888,64
2034	17 888,64	17 888,64	184,25	18 072,89	0,00



BESOIN BUDGETAIRE

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	- 151 627 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	- 594 251 €
BESOIN TOTAL	- 745 878 €

REPORT DES RESULTAT 2019

Résultat investissement 2019	- 26 531 €
Excédent de Fonctionnement 2019	561 070 €
Total report	534 539 €

Besoin/excédent budgétaire 2020 211 339 €

Ce besoin budgétaire prévisionnel tient compte des participations aux budgets annexes d'un montant de 685 359 €.

Propositions du bureau élargi

Le Conseil Communautaire est maintenant invité à débattre sur ces orientations

BUDGETS PRIMITIFS

2020

RAPPORTS DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF

2020

CAMPING ILE DU PONT

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

011 Charges à caractère général à la charge du propriétaire

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6063	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 490,61	1 900,00	Fournitures pour réparations diverses
6132	Locations mobilières	100,00	91,70	100,00	Location motoculteur
61521	Bâtiment publics	6 000,00	10 392,00	10 600,00	Tonte de la base de loisirs
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
6156	Maintenance	5 235,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
61558	Autres biens mobiliers	0,00	352,30	0,00	Sans objet en 2020
6161	Assurance multirisque	2 000,00	1 874,20	1 950,00	Assurance des bâtiments
TOTAUX / pourcentage de réalisation		14 535,00 €	14 200,81 €	14 550,00 €	97,70%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
66111	Intérêts réglés à échéance	3 590,00	3 587,13	3 255,00	Remboursement des intérêts de l'annuité d'emprunt
661121	Intérêts courus non échus	1 290,00	1 286,81	1 117,00	Intérêts courus non échus
661122	Intérêts courus non échus N-1	-1 515,00	-1 514,45	-1 287,00	Intérêts courus non échus N-1
TOTAUX / pourcentage de réalisation		3 365,00 €	3 359,49 €	3 085,00 €	99,84%

042 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6811	Dot. Aux amort. Incorporables corporelles	12 100,00	11 641,11	13 981,00	Amortissement des biens de l'année
TOTAUX / pourcentage de réalisation		12 100,00 €	11 641,11 €	13 981,00 €	96,21%

023 Virement à la section d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement à la section d'investissement	26 179,28	0,00	25 361,00	Cette opération budgétaire ne donne pas lieu à réalisation
TOTAUX / pourcentage de réalisation		26 179,28 €	0,00 €	25 361,00 €	0,00%

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION : 56 179,28 € 29 201,41 € 56 977,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

75 Autres produits de gestion courante

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
752	Revenu des immeubles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	Redevance Alpha camping
TOTALUX / pourcentage de réalisation		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	100,00%

002 Excédent de fonctionnement reporté

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 179,28	26 179,28	26 977,00	Report de l'excédent de fonctionnement 2019
TOTALUX / pourcentage de réalisation		26 179,28 €	26 179,28 €	26 977,00 €	100,00%

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION : 56 179,28 € 56 179,28 € 56 977,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunts en euros	24 910,00	24 907,15	26 815,00	Remboursement de l'annuité du capital des emprunts
165	Dépôt et cautionnement	20 000,00	0,00	20 000,00	Provision pour remboursement de la caution DSP
TOTALUX / pourcentage de réalisation		44 910,00 €	24 907,15 €	46 815,00 €	55,46%

21 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
2153	Réseaux divers	2999,28	0,00	0,00	Sans objet en 2020
21718	Autres terrains	42 935,00 €	25 582,99	22 500,00	Travaux ADAP
2184	Mobilier	14 452,00 €	2 742,00	0,00	Sans objet en 2020
TOTALUX / pourcentage de réalisation		60 386,28 €	28 324,99 €	22 500,00 €	46,91%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 105 296,28 € 53 232,14 € 69 315,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers et réserves

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 843,25	7 843,25	0,00	Affectation de résultat 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	7 843,25 €	7 843,25 €	0,00 €	100,00%

13 Subventions d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1311	Etat et établissements nationaux	9 407,00	869,00	8 500,00	Subvention pour travaux AD'AP (DETR)
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	9 407,00 €	869,00 €	8 500,00 €	9,24%

16 Emprunts et dettes assimilées

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1641	Emprunts en euros	21 782,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
1687	Autres dettes	0,00	21 782,00	4 586,00	Part de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes pour les acquisitions et travaux 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	21 782,00 €	21 782,00 €	4 586,00 €	100,00%

001 Excédent d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
001	Excédent d'investissement	27 984,75	27 984,75	16 887,00	Excédent d'investissement 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	27 984,75 €	27 984,75 €	16 887,00 €	100,00%

021 Virement de la section de fonctionnement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	26 179,28	0,00	25 361,00	Cette opération budgétaire ne donne pas lieu à réalisation
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	26 179,28 €	0,00 €	25 361,00 €	0,00%

040 - 041 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
28135		0,00	0,00	80,00	
28138	Autres constructions	0,00	10123,14	10124,00	
28184	Mobilier	0,00	50,00	324,00	
28188	Autres	12 100,00	1 467,97	1 313,00	Amortissement des équipements, que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 68
28718		-	-	2 140,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	12 100,00 €	11 641,11 €	13 981,00 €	96,21%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 105 296,28 € 70 120,11 € 69 315,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

CUISINE CENTRALE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6042	Achats prestations de service	85 770,00	75 600,54	69 500,00	16 799 repas facturés par le prestataire SCOLAREST (CCAS : 13 738 repas, stages : 3 061 repas dont les repas pour les militaires dans le cadre du plan Vigipirate jazz in Marciac).
60636	Vêtements de travail	100,00	29,25	100,00	Achat de vêtements de travail
6064	Fournitures administratives	50,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
6161	Primes d' assurances	80,00	92,43	1 200,00	Assurance du personnel et responsabilité civile pour l'année 2020
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	72,79	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	87 000,00 €	75 795,01 €	70 800,00 €	87,12%

012 Charges de personnel et frais assimilés

Articles	Désignation	Prévu	Réalisé	Propositions 2020	Détail des dépenses
6215	Perso. affecté par la collectivité de rattachement	17 000,00	0,00	0,00	
6216	Perso. affecté par le GFP de rattachement	0,00	2319,73	0,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	0,00	26,36	0,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	0,00	84,00	300,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunérer.	0,00	15,80	100,00	
64111	Rémunération principale	8 000,00	5 315,48	16 500,00	Charge pour la rémunération à temps non complet :
64131	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	- d'une personne pour le conditionnement des barquettes thermo-scellées
64162	Emplois d'Avenir	0,00	0,00	0,00	
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	797,32	2 600,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	1 636,52	5 200,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	300,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	25 000,00 €	10 195,21 €	25 000,00 €	40,78%

Totaux dépenses fonctionnement : 112 000,00 € 85 990,22 € 95 800,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Produits des services					
Articles	Désignation	Prévu	Réalisé	Propositions 2020	Détail des recettes
7066	Redevances&droits des services à caractère social	99 035,00 €	87 540,63 €	91 500,00 €	Livraison de 16 799 repas (17654 en 2017; 17 417 en 2016; 15 326 en 2015) CCAS Mirande : Coût Quantités Stages 121 781,06 € 13 738 17 898,48 € 3 061
70841	Mise à disposition de personnel facturée	- €	1 665,15 €	- €	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	99 035,00 €	89 205,78 €	91 500,00 €	90,08%

77 Produits exceptionnels					
Articles	Désignation	Prévu	Réalisé	Propositions 2020	Détail des recettes
774	Subvention exceptionnelle	12 965,00 €	- €	1 085,00 €	Subvention d'équilibre 2020 du budget principal
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	12 965,00 €	0,00 €	1 085,00 €	0,00%

002 Excédent de fonctionnement					
Articles	Désignation	Prévu	Réalisé	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	3 215,00 €	Excédent de fonctionnement 2019 reporté
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	3 215,00 €	0,00%

Totaux recettes fonctionnement : 112 000,00 € 89 205,78 € 95 800,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

ZA du Pountet

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
605	Achat de matériels et travaux	103 650,00	10 049,42	525 115,00	Réalisation d'un bâtiment à énergie positive(BEPOS) équipé d'une chaudière à bois
61521	Terrains	5 500,00	4 934,11	5 050,00	Débroussaillage ZA Pountet et nettoyage des bassins de rétention
6161	Primes d'assurances	3 600,00	3 748,34	3 850,00	Assurance des bâtiments photovoltaïques
6226	Honoraires	2 000,00	2 858,33	11 700,00	Honoraires sur vente de terrains et avocat pour litige avec les services fiscaux.
6231	Annonces et insertions	0,00	218,40	0,00	Sans objet en 2020
63512	Taxes foncières	25 250,00	24 816,00	25 350,00	Taxes foncières 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	140 000,00 €	46 624,60 €	571 065,00 €	33,30%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 548,00	19 547,81	17 364,00	Intérêts des emprunts.
661121	Intérêts courus non échus N-1	6 545,00	6 544,70	5 826,00	Intérêts courus non échus N-1
661122	Intérêts courus non échus	-7 252,00	-7 251,60	-6 545,00	Intérêts courus non échus
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	18 841,00 €	18 840,91 €	16 645,00 €	100,00%

023 Virement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement à la section d'investissement	225 729,99	0,00	192 330,00	Cette écriture ne donne pas lieu à réalisation.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	225 729,99 €	0,00 €	192 330,00 €	0,00%

042 043 Opérations d'ordre budgétaire

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
71355	Variation de stock	1 864 589,00	1 843 595,04	1 901 935,00	Sortie stock initial.
608	Frais accessoires terrains	18 841,00	18 840,91	16 645,00	Transfert charge d'intérêts
TOTAUX / pourcentage de réalisation		1 883 430,00 €	1 862 435,95 €	1 918 580,00 €	98,89%

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 2 268 000,99 € 1 927 901,46 € 2 698 620,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Produits des services, ventes diverses

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
7015	Vente de terrains aménagés	222 500,00	0,00	222 500,00	Vente de terrains, bâtiments photovoltaïques
TOTAUX / pourcentage de réalisation		222 500,00 €	0,00 €	222 500,00 €	0,00%

74 Dotations et participations

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
7472	Subvention Région	0,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
7473	Subvention Département	0,00	0,00	110 000,00	Subvention C2D
748371	Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0,00	0,00	175 040,00	Subvention DETR (Travaux : 160 000 € Chaudière : 15 040 €)
TOTAUX / pourcentage de réalisation		0,00 €	0,00 €	285 040,00 €	0,00%

77 Produits exceptionnels

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
7711	Dédits et pénalités reçues	0,00	7 125,56	0,00	Sans objet en 2020
774	Subventions exceptionnelles	124 725,00	129 370,00	272 500,00	Subvention d'équilibre 2020 du budget principal
TOTAUX / pourcentage de réalisation		124 725,00 €	136 495,56 €	272 500,00 €	109,44%

042-043 Opérations d'ordre entre section et intérieur section

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
71355	Variation des stocks	1 901 934,99	1 901 934,99	1 901 935,00	Mise en stock terrains et travaux
796	Transfert de charges	18 841,00	18 840,91	16 645,00	Transfert intérêts d'emprunts
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	1 920 775,99 €	1 920 775,90 €	1 918 580,00 €	100,00%

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 268 000,99 € 2 057 271,46 € 2 698 620,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunts en euros	90 867,00	90 866,10	92 380,00	Remboursement du capital des emprunts.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	90 867,00 €	90 866,10 €	92 380,00 €	100,00%

20 Immobilisations incorporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
2031	Frais d'études	800,00 €	0,00 €	0,00 €	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

21 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
2138	Autres constructions	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Sans objet en 2020. Dépense prévue en section de fonctionnement
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

001 Déficit d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
001	Déficit d'investissement	321 269,00	321 268,97	340 923,00	Déficit 2019 d'investissement reporté.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	321 269,00 €	321 268,97 €	340 923,00 €	100,00%

040 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
3555	Terrains aménagés	1 901 934,99	1 901 934,99	2 124 435,00	Sortie stock terrains
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	1 901 934,99 €	1 901 934,99 €	2 124 435,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT : 2 714 870,99 € 2 314 070,06 € 2 557 738,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers et réserves

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	129 552,00	129 552,39	129 370,00	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	129 552,00 €	129 552,39 €	129 370,00 €	100,00%

13 Subventions d'investissement reçues

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1321	Subv. Etat et établissements nationaux	160 000,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020. Recettes affectées en section de fonctionnement compte tenu de la spécificité du budget.
1322	Subv. Région	80 000,00	0,00	0,00	
1323	Subv. Départ	80 000,00	0,00	0,00	
1346	Participations pour voirie et réseaux	15 000,00	0,00	0,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	335 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunt en euros	160 000,00	0,00	128 248,00	Emprunt pour la construction d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS)
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	160 000,00 €	0,00 €	128 248,00 €	0,00%

021 Virement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	225 729,99	0,00	192 330,00	Opération ne donnant pas lieu à réalisation.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	225 729,99 €	0,00 €	192 330,00 €	0,00%

040 Opérations d'ordres de transfert entre section et opération patrimoniale

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
3555	Terrains aménagés	1 864 589,00	1 843 595,04	2 107 790,00	Mise en stock terrains
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	1 864 589,00 €	1 843 595,04 €	2 107 790,00 €	98,87%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 714 870,99 € 1 973 147,43 € 2 557 738,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

ZA Bataille

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
605	Achat de matériel et équipements	3610,00	1959,50	0,00	Sans objet en 2020
61521	Terrains	850,00	903,13	1 000,00	Débroussaillage zone.
6161	Assurance	1 350,00	1 395,19	1 500,00	Assurance des bâtiments photovoltaïques
6226	Honoraires	0,00	1 690,00	2 000,00	Honoraires sur vente de terrains
63512	Taxe foncière	10 500,00	9 143,00	9 500,00	Taxe foncière 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	16 310,00 €	15 090,82 €	14 000,00 €	92,52%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 847,00	6 846,44	4 734,00	Intérêts des emprunts.
661121	Intérêts courus non échus	2 899,00	2 898,89	1 545,00	Intérêts courus non échus
661122	Intérêts courus non échus N-1	-4 208,00	-4 207,85	-2 899,00	Intérêts courus non échus de n-1
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	5 538,00 €	5 537,48 €	3 380,00 €	99,99%

042 043 Opérations d'ordre budgétaire

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement section d'investissement	143 321,49	0,00	133227,00	Cette écriture ne donne pas lieu à réalisation.
71355	Variation de stock	517 861,00	517 860,07	536004,00	Sortie stock initial.
608	Frais accessoires terrains	5 538,00	5 537,48	3380,00	Transfert charges d'intérêts
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	666 720,49 €	523 397,55 €	672 611,00 €	78,50%

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 688 568,49 € 544 025,85 € 689 991,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Produits des services, ventes diverses

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
7015	Vente de terrains aménagés	67 000,00	0,00	72 000,00	Vente d'un bâtiment (C960) et d'un terrain nu (C964). Prix fixé par délibération
TOTAUX / pourcentage de réalisation		67 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00%

75 Autres produits de gestion courante

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	456,87	0,00	Sans objet en 2020
TOTAUX / pourcentage de réalisation		0,00 €	456,87 €	0,00 €	0,00%

77 Produits exceptionnels

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
774	Subvention exceptionnelle	80 027,00	80 027,00	75 227,00	Subvention d'équilibre du budget principal
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	338,01	0,00	Sans objet en 2020
TOTAUX / pourcentage de réalisation		80 027,00 €	80 365,01 €	75 227,00 €	100,42%

042-043 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
71355	Variation des stocks	536 003,49	536 003,49	539 384,00	Mise en stock terrain.
796	Transfert de charges	5 538,00	5 537,48	3 380,00	Transfert de charges d'intérêts.
TOTAUX / pourcentage de réalisation		541 541,49 €	541 540,97 €	542 764,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		688 568,49 €	622 362,85 €	689 991,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunts en euros	62 751,00	62 750,06	64 863,00	Remboursement du capital des emprunts.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	62 751,00 €	62 750,06 €	64 863,00 €	100,00%

001 Déficit d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
001	Déficit d'investissement	135 849,00	135 848,52	143 321,00	Déficit d'investissement 2019 reporté
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	135 849,00 €	135 848,52 €	143 321,00 €	100,00%

040 Opérations d'ordres

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
3555	Travaux	536 003,49	536 003,49	539 384,00	Mise en stock terrain.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	536 003,49 €	536 003,49 €	539 384,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 734 603,49 € 734 602,07 € 747 568,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers et réserves

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
1068	Excédent de fonctionnement	73 421,00	73 421,12	78 337,00	Report excédent de fonctionnement 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	73 421,00 €	73 421,12 €	78 337,00 €	0,00%

040 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
021	virement section de fonctionnement	143 321,49	0,00	133 227,00	Cette écriture ne donne pas lieu à réalisation.
3555	Terrains aménagés	517 861,00	517 860,07	536 004,00	Sortie stock initial
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	661 182,49 €	517 860,07 €	669 231,00 €	0,00%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 734 603,49 € 591 281,19 € 747 568,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

RESERVE FONCIERE DE LA BOURDETTE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
63512	Taxe foncière	500,00	0,00	500,00	Taxe foncière
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 657,00	13 656,54	12 383,00	Intérêts d'emprunt.
661121	Intérêts courus non échus	2 993,00	2 992,54	2 671,60	Intérêts courus non échus
661122	Intérêts courus non échus N-1	-3 301,00	-3 300,33	-2 992,60	Intérêts courus non échus n-1
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	13 349,00 €	13 348,75 €	12 062,00 €	100,00%

023 Virement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement à la section d'investissement	178 649,00	0,00	177 775,00	Ecriture ne donnant pas lieu à réalisation.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	178 649,00 €	0,00 €	177 775,00 €	0,00%

042-043 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
71355	Variation de stock	561 543,00	561 540,16	574 889,00	Sortie stock initial.
608	Frais accessoires terrains	13 349,00	13 348,75	12 062,00	Transfert charge d'intérêts
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	574 892,00 €	574 888,91 €	586 951,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 767 390,00 € 588 237,66 € 777 288,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Produits des ventes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
7015	Vente de terrains aménagés	136 000,00	0,00	136 000,00	Vente de terrains à bâtir à 10 €/m2 (1,36 ha)
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	136 000,00 €	0,00 €	136 000,00 €	99,90%

73 Impôts et taxes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
7328	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99,90%

75 Autres produits de gestions

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
757	Redevances versées	450,00	589,63	600,00	Ferme année 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	450,00 €	589,63 €	600,00 €	0,00%

77 Impôts et taxes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
774	Subvention exceptionnelle	42 699,00	43 100,00	41 674,00	Subvention d'équilibre du budget principal
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	42 699,00 €	43 100,00 €	41 674,00 €	99,90%

042-043 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
71355	Variation des stocks	574 892,00	574 888,91	586 952,00	Mise en stock terrain.
796	Transfert de charges	13 349,00	13 348,75	12 062,00	Transfert de charges d'intérêts.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	588 241,00 €	588 237,66 €	599 014,00 €	100,00%

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 767 390,00 € 631 927,29 € 777 288,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunts en euros	29 483,00	29 482,07	30 755,86	Remboursement du capital des emprunts.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	29 483,00 €	29 482,07 €	30 755,86 €	100,00%

001 Déficit d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
001	Déficit d'investissement	177 803,00	177 802,20	178 646,14	Déficit d'investissement 2019 reporté.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	177 803,00 €	177 802,20 €	178 646,14 €	100,00%

040 Opérations d'ordres

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des dépenses
3555	Travaux	574 892,00	574 888,91	586 952,00	Mise en stock terrain.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	574 892,00 €	574 888,91 €	586 952,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 782 178,00 € 782 173,18 € 796 354,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers et réserves

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
1068	Excédents de fonctionnement	41 986,00	41 986,88	43 690,00	Report excédent de fonctionnement 2019
TOTAUX / pourcentage de réalisation		41 986,00 €	41 986,88 €	43 690,00 €	0,00%

021 Virement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	178 649,00	0,00	177 775,00	Cette opération ne donne pas lieu à réalisation.
TOTAUX / pourcentage de réalisation		178 649,00 €	0,00 €	177 775,00 €	0,00%

040 Opérations d'ordre

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé (Ordre et réelles)	Propositions 2020	Détail des recettes
3555	Produits finis (autres que terrains aménagés)	561 543,00	561 540,16	574 889,00	Sortie stock initial
TOTAUX / pourcentage de réalisation		561 543,00 €	561 540,16 €	574 889,00 €	0,00%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 782 178,00 € 603 527,04 € 796 354,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

POLE ENFANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6042	Achats prestation de service	35 000,00	34 528,34	35 000,00	Prestation de service société SCOLAREST (repas des centres, multi-accueil) , transport des ALSH pour les sorties)
60611	Eau et assainissement	2 000,00	1 722,81	2 000,00	Consommation des ALSH et du multi-accueil
60612	Energie - Electricité	9 000,00	10 395,23	9 000,00	EDF pour le fonctionnement des services : RAM, Ludothèque, multi accueil et ALSH
60623	Alimentations	6 000,00	5 313,46	6 000,00	Fournitures. Alimentaires pour Cadichon , Pitchounet , pour l'île des Enfants, le RAM , le multi-accueil , la ludothèque, les séjours, l'Astrado
60628	Autres fournitures non consommables	1 800,00	1 583,60	1 800,00	Fournitures de fonctionnement
60631	Fournitures d'entretien	2 200,00	3 466,95	4 000,00	Produits d'entretien et petites fournitures diverses pour tous les services enfance
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2 653,87	2 500,00	Cadichon ; Multi-accueil; Ile des enfants ; Pitchounet; RAM
6064	Fournitures administratives	800,00	1 107,53	1 000,00	Fournitures de bureau pour les programmes et le fonctionnement du service
6068	Autres matières et fournitures	7 235,00	6 989,07	8 000,00	Fournitures pour les activités ALSH Cadichon : 3 000,00 € ALSH Ile des Enfants : 250,00 € ALSH Pitchounet : 3 150,00 € Astrado : 300,00 € Ludothèque : 350,00 € multi-accueil Lous Pitchous : 700,00 € LAEP 125,00 € RAM : 125,00 €
6132	Location immobilière	8 100,00	8 688,00	8 900,00	Location bâtiments modulaires pour le multi-accueil Lous Pitchous.
6135	Location mobilière	40,00	4,45	50,00	Location verre "Eco cup"
615221	Bâtiments publics	1 755,00	1 404,00	2 000,00	Petites réparations sur l'ensemble des structures
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00	568,50	1 000,00	Petites réparations sur le mobilier des structures (lave linge, sèche linge, frigo)

6156	Maintenance	2 800,00	8 901,74	3 000,00	Maintenance du logiciel pour la gestion des centres de loisirs; contrôle des extincteurs, contrôle des installations électriques, dératisation, vmc, alarmes incendie. La différence est expliquée par la vérification de la qualité de l'air effectuée en 2019.
6161	Primes d'assurances	1 100,00	1 158,44	1 200,00	Assurances des bâtiments du Pole enfance
6182	Documentation générale et technique	0,00	484,00	500,00	Divers abonnements pour les services
6184	Versement à des organismes de formation	0,00	180,00	200,00	Formation des agents
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
6226	Honoraires	12 055,00	12 055,00	7 400,00	Consultation groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour le LAEP et diagnostic enfance
6232	Fêtes et cérémonies	27 650,00	19 707,28	38 200,00	Sorties Cadichon : 4 000,00 € Séjour ski Cadichon : 8 200,00 € Sorties Pitchounet : 5 000,00 € Astrado : 5 000,00 € Séjour Astrado : 5 000,00 € Sorties CLSH Ile des Enfants : 500,00 € Séjour mer Cadichon : 10 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	0,00	280,00	0,00	Sans objet en 2020
6251	Voyages et déplacements	100,00	56,00	200,00	Remboursement des frais de transport pour les stages
6261	Frais d'affranchissement	200,00	7,80	100,00	Frais d'affranchissement des services du Pole enfance
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 962,72	2 800,00	Frais téléphone fixe et mobile tous services.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	123 435,00 €	123 218,79 €	134 850,00 €	99,82%

012 Charges de personnel

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	49 000,00	39 851,25	40 000,00	Mise à disposition d'un agent par AAG pour le LAEP; mise à disposition d'un agent du budget principal pour l'animation ; mise à disposition de deux agents du service finances et ressources humaines
6332	Cotisations versée au FNAL	1 350,00	1 284,49	1 300,00	Rémunération du personnel pour :
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 400,00	6 269,65	7 450,00	1 coordinatrice
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunérations	5 800,00	5 181,71	1 000,00	3 directrices de ALSH.
64111	Rémunération principale	198 100,00	205 981,60	206 000,00	1 directrice de multi-accueil + 2 agents titulaires et 1 non titulaire
64112	NBI, supp.familial, indemnités	9 550,00	9 403,34	4 500,00	4 agents d'animation
64131	Rémunération	83 050,00	91 881,45	92 500,00	1 éducatrice de jeunes enfants pour le RAM
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	7 000,00	

		1 animatrice ludothèque		
6451	Cotisations à l'URSSAF	55 000,00	49 523,88	62 500,00
6453	Cotisation retraite cnracl	62 500,00	62 458,68	62 500,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 450,00	3 721,53	4 050,00
6458	Charges sécu prévoyance cotisations	700,00	728,00	750,00
6474	Versements au autres œuvres sociales	2 300,00	2 277,00	2 550,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	490,13	500,00
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	479 600,00 €	479 052,71 €	492 600,00 €
				99,89%

65 Autres charges de gestion courante

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6535	Formation	150,00	0,00	100,00	Formation des agents
6541	Admission en non valeur	150,00	0,00	160,00	Factures ALSH non payées
65888	Charges diverses de gestion courante	300,00	0,50	340,00	Arrondis sur prélèvement à la source et remboursement à un agent sur cotisations
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	600,00 €	0,50 €	600,00 €	0,08%

66 - 67 Charges financières et exceptionnelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
66111	Intérêts des emprunts en euro	17 309,00	17 308,06	16 966,00	Remboursement des intérêts de l'annuité d'emprunt
661121	Intérêts courus non échus	7 963,00	7 962,97	7 713,00	Intérêts courus non échus
661122	Intérêts courus non échus N-1	-8 785,00	-8 641,22	-7 963,00	Intérêts courus non échus n-1
661132	Au GFP de rattachement	2 500,00	2 220,70	1 008,00	Intérêts de la part de l'emprunt contracté par le budget principal.
6688	Autres charges financières	350,00	126,76	200,00	Frais encaissement des chèques vacances
673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 300,00	2 238,48	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	21 637,00 €	21 215,75 €	17 924,00 €	98,05%

002 Déficit de fonctionnement reporté

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Déficit de fonctionnement reporté	56 332,00	56 331,63	52 161,00	Report du déficit de fonctionnement de l'exercice 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	56 332,00 €	56 331,63 €	52 161,00 €	100,00%

042 Opérations d'ordre et transfert entre sections

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6811	Dotation aux amortissements	46850,00	46850,00	47 657,00	Provision pour charge d'amortissement qui se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 28.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	46 850,00 €	46 850,00 €	47 657,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 728 454,00 € 726 669,38 € 745 792,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

64 Remboursements sur charges de personnel

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6419	Remboursements sur rémunération de personnel	10 000,00	5 363,26	5 000,00	Versement indemnités journalières par CPAM suite à arrêt de travail.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	10 000,00 €	5 363,26 €	5 000,00 €	0%

70 Produits des services

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
7066	Redevances&droits services à caractère social	23 000,00	30 185,85	22 000,00	Facturation multi-accueil et repas du mercredi refacturés à la mairie de Mirande. Recette minorée du fait de la crise sanitaire
7067	Redevances&droits serv.péri-scolaire & enseignement	55 140,00	69 271,17	80 350,00	Participation des familles aux centres et séjours (ski, mer et ASTRADO dont les 2 derniers n'ont pas été réalisés en 2019 ce qui explique l'augmentation de la recette) : Cadichon 30 000,00 € Pitichounet 20 000,00 € (soit 10,77 % des dépenses de fonctionnement) Ile des Enfants 10 000,00 € Ludothèque 150,00 € Astrado 3 000,00 € Séjours 17 200,00 €
70845	Reversement des autres communes membres	78 000,00	84 734,12	55 000,00	Mise à disposition du personnel communautaire à la mairie de Mirande dans le cadre des SAPS. Régularisation en 2019 des mises à disposition de 2018 ce qui explique le montant moins élevé en 2020.
70848	Des autres organismes	0,00	7 518,27	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	156 140,00 €	191 709,41 €	157 350,00 €	122,78%

74 Dotations, subventions

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
744	FCTVA	0,00	160,95	240,00	Récupération du FCTVA sur dépenses de fonctionnement
74718	Autres	0,00	5910,50	0,00	Sans objet en 2020
7473	Départements	1 500,00	420,50	500,00	Aide aux familles du Conseil Départemental pour les séjours ski et mer ainsi que pour les ALSH.
7478	Autres organismes	4 500,00	1 326,43	1 500,00	Aide aux familles de la MSA pour les séjours ski et mer ainsi que pour les ALSH.
7488	Autres attributions et participations	224 950,00	230 167,79	230 000,00 €	Participation de la CAF pour : (soit 30,84 % des dépenses de fonctionnement) laep 7 000,00 € séjours 6 000,00 € Pitchounet 25 000,00 € Coordination 20 000,00 € Cadichon 35 000,00 € Astrado 5 000,00 € multi-accueil 100 000,00 € Ile des enfants 7 000,00 € Ludothèque 5 000,00 € Ram 20 000,00 €
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	230 950,00 €	237 986,17 €	232 240,00 €	103,05%

75 Autres produits de gestion

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
752	Revenus des immeubles	20000,00	5062,51	4 000,00	Mise à disposition des locaux des ALSH à la Mairie de Mirande dans le cadre du périscolaire. En 2019, cette recette avait été évaluée sur une valeur haute car 1ère année pleine de mise à disposition. De plus, compte tenu de la fréquentation durant la crise sanitaire, il est appliqué une minoration des recettes attendues sur la refacturation des fluides à la mairie de Mirande pour l'occupation des locaux dans le cadre du périscolaire.
7588	Produits de gestion courante	0,00	3,03	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	20 000,00 €	5 065,54 €	4 000,00 €	0%

77 Produits exceptionnels

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	375,00	Versement d'un don en faveur de la Ludothèque

774	Subvention exceptionnelle	305 364,00	203 949,97	336 827,00	Subvention versée par le budget général, soit 52,14 % des dépenses réelles de fonctionnement.
778	Produits exceptionnels divers	6 000,00	30 434,52	10 000,00	Remboursement par assurance statutaire des salaires et charges suite aux arrêts de travail et versement des chèques vacances pour les ALSH
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	311 364,00 €	234 384,49 €	347 202,00 €	75%

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 728 454,00 € 674 508,87 € 745 792,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1641	Emprunts en euros	36 716,00	36 715,91	38 066,00	Remboursement du capital de l'annuité d'emprunt
168751	Au GFP de rattachement	9 000,00	8 641,84	4 425,00	Remboursement de la part du capital emprunté en 2018 par la Communauté de Communes pour les investissements de Pole enfance
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	45 716,00 €	45 357,75 €	42 491,00 €	99,22%

20 Immobilisations incorporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
2031	Frais d'études	21 000,00	0,00	21 000,00	Etude pour la construction d'une crèche
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00%

21 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
21318	Autres bâtiments publics	30 296,00	0,00	54 561,00	Multi accueil : Clôture de l'enceinte de la crèche (1 800,00 €); Provision pour construction d'une crèche (52 161 €) Pitchounet : Peinture sur murs détériorés (600,00 €)
2183	Matériel de bureau informatique	0,00	1 553,52	0,00	Sans objet en 2020
2184	Mobilier	5 979,00	1 295,13	5 694,00	Multi accueil : Lit bébé (680 €) ; module de motricité (1 810 €) Pitchounet : Lave-vaisselle (524 €) ile des enfants : Mobiliers divers (1 450 €) ASTRADO : Mobilier divers (680,00 €) RAM : module de motricité (550 €)

2188	Autres immobilisations	9 274,00	4 755,84	3 290,00	Cadichon : Tablette tactile avec enceintes (590,00 €); imprimante copieur (1 200,00 €) Ludothèque : Achat de jeux (1 500,00 €);
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	45 549,00 €	7 604,49 €	63 545,00 €	16,70%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 112 265,00 € 52 962,24 € 127 036,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
10222	Fond compensation TVA	7 225,00	82,00	5 312,00	Récupération sur investissements 2020. Dossier déposé en Janvier 2020 pour dernier trimestre 2019.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	7 225,00 €	82,00 €	5 312,00 €	1,13%

13 Subventions d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1311	État et établissements nationaux	0,00	0,00	595,00	Subvention DETR (clôture de la crèche)
1318	Autres financeurs (CAF)	0,00	0,00	2 953,00	Subventions CAF : 796 € Imprimante copieur Cadichon; 965 € mobilier Ile des enfants; 1 192 € module motricité crèche
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	3 548,00 €	0,00%

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
168751	Autres emprunts	0,00	0,00	18 358,00	Part de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes pour les travaux et acquisitions 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	18 358,00 €	0,00%

001 Excédent d'investissement reporté

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
001	Excédent d'investissement reporté	58 190,00	58 190,75	52 161,00	Excédent d'investissement 2019
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	58 190,00 €	58 190,75 €	52 161,00 €	100,00%

040 Opération d'ordre de transfert entre sections

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
281318	Autres bâtiments publics	40877,00	40877,89	40 878,00	
28181	Installations générales, agencement et aménagement divers	0,00	0,00	392,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	459,00	457,61	777,00	
28184	Mobilier	3763,00	3557,34	3 057,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	1751,00	1751,07	2 347,00	
28284	mobilier	0,00	206,09	206,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	46 850,00 €	46 850,00 €	47 657,00 €	100,00%

Provision pour amortissement des équipements, que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 68

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 112 265,00 € 105 122,75 € 127 036,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

MULTI SERVICES BASSOUES

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6161	Assurances	1 000,00	75,85	250,00	Assurance bâtiment (assurance sur 4 mois en 2019)
6162	Assurance dommage ouvrage	4 310,00	4 747,40	0,00	Sans objet en 2020
63513	Autres impôts locaux	805,44	1 290,00	875,00	Taxe foncière 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	6 115,44 €	6 113,25 €	1 125,00 €	99,96%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6618	Autres intérêts	0,00	0,00	1 199,00	Remboursement des intérêts de l'annuité d'emprunt et des ICNE à la Communauté de Communes
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	1 199,00 €	0,00%

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Déficit de fonctionnement	594,56	594,56	0,00	Déficit de fonctionnement 2019 reporté
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	594,56 €	594,56 €	0,00	0,00%

023 Virement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	5 954,00	Ecriture ne donnant pas lieu à réalisation.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	5 954,00 €	0,00%

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION : 6 710,00 € 6 707,81 € 8 278,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

73 Impôts

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
73111	Taxe foncière	0,00	0,00	875,00	Remboursement taxe foncière par l'exploitant (prévu au bail)
TOTALX / pourcentage de réalisation		0,00 €	0,00 €	875,00 €	0,00%

75 Autres

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
752	Revenus des immeubles	2 400,00	2 400,00	4 400,00	Location du 01 janvier au 31 décembre. Augmentation du loyer en 2020 (Mars) à la fin des travaux comme prévu au bail.
TOTALX / pourcentage de réalisation		2 400,00 €	2 400,00 €	4 400,00 €	0,00%

77 Autres

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
774	Subvention exceptionnelle	4310,00	4310,00	0,00	Sans objet en 2020
775	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 000,00	Vente de terrain à l'entreprise LOUIT. Délibération du 10 octobre 2019
TOTALX / pourcentage de réalisation		4 310,00 €	4 310,00 €	3 000,00 €	0,00%

002 Excédent de fonctionnement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	3,00	Report de l'excédent de fonctionnement 2019
TOTALX / pourcentage de réalisation		0,00 €	0,00 €	3,00 €	0,00%

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION : 6 710,00 € 6 710,00 € 8 278,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
168748	Autres emprunts	0,00	0,00	5 536,00	Remboursement de l'annuité du capital de l'emprunt à la Communauté de Communes
TOTALUX / pourcentage de réalisation		0,00 €	0,00 €	5 536,00 €	0,00%

21 Immobilisations

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
2132	Immeuble d rapport	50 000,00	50 000,00	0,00	Sans objet en 2020
2135	Installations générales, agencement	374 102,00	189 393,14	210 000,00	Etude de sol, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, travaux.
21731	Bâtiment public	55 000,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
TOTALUX / pourcentage de réalisation		479 102,00 €	239 393,14 €	210 000,00 €	49,97%

001 Déficit d'investissement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
001	Déficit d'investissement reporté	12 898,00	12 898,00	47 166,00	Déficit d'investissement 2019 reporté
TOTALUX / pourcentage de réalisation		12 898,00 €	12 898,00 €	47 166,00 €	100,00%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 492 000,00 € 252 291,14 € 262 702,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 Subventions d'investissement reçues

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1311	Etat et établissements nationaux	174 500,00	19 536,72	178 538,00	DETR travaux et équipement + LEADER travaux
1322	Région	66 000,00	20 289,02	45 710,00	Subvention Conseil Régional travaux
1323	Département	44 000,00	7 500,00	32 500,00	Subvention Conseil Départemental travaux et équipement

13241	Commune membre	45 000,00	17 000,00	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	329 500,00 €	64 325,74 €	256 748,00 €	19,52%

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1641	Emprunts et dettes	162 500,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
168748	Autres remboursements	0,00	89 300,00	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	162 500,00 €	89 300,00 €	0,00 €	54,95%

021 Virement de la section de fonctionnement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
021	Virement de la section de fct.	0,00	0,00	5 954,00	Virement de la section de fonctionnement
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	5 954,00 €	0,00%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 492 000,00 € 153 625,74 € 262 702,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

COEUR D ASTARAC EN GASCOGNE

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
60226	Vêtements de travail	150,00	0,00	0,00	Dépenses affectées à l'article 60636.
6042	Achats prest.de service	130 900,00	121 555,49	104 000,00	Prestation de service Sté Scolarest pour : Restauration scolaire de Mirande : 73 000,00 € Repas Montesquiou (absence cantinière) : 2 000,00 € Repas Bassoues (absence cantinière) : 2 000,00 € Prestation de service du collège de Miélan (restauration) : 27 000,00 €
60611	Eau et assainissement	31 000,00	31 251,97	35 000,00	Eau et assainissement pour le fonctionnement des services : LUDINA, R.Scolaire Mirandé, gymnases, Sce administratif.
60612	Energie - Electricité	54 000,00	54 174,62	57 000,00	EDF pour le fonctionnement des services : LUDINA, R.Scolaire Mirandé, gymnases, Sce administratif.
60613	Chauffage urbain	25 000,00	27 922,84	30 000,00	GAZ pour le fonctionnement des services : LUDINA, R.Scolaire Mirandé, gymnases, cantine de Montesquiou et Bassoues
60622	Carburants	3 000,00	3 298,40	3 300,00	Carburant pour les véhicules du service technique : Iveco, Clio, Twingo, matériel technique espaces verts.
60623	Alimentations	40 000,00	42 411,08	35 000,00	Fournt. Alimentaires cantines de Bassoues , Montesquiou , l'Isle de Noé , réunions , restaurant scolaire Mirandé .
60624	Produits de traitement	5 800,00	3 540,18	30 000,00	Produits de traitement des sols autour des bassins pour Ludina. Antérieurement, les produits de traitement de Ludina étaient affectés à l'article 60631.
60628	Autres fournitures non stockables	800,00	1 498,04	0,00	Sans objet en 2020
60631	Fournitures d'entretien	24 500,00	27 444,13	14 500,00	Fournt. de produits d'entretien pour tous les services : cantines, Gymnases, Ludina, Sce Administratif, sce technique, Office Tourisme Mirandé Astarac. Les produits de traitement concernant Ludina sont désormais affectés à l'article 60624.
60632	Fournitures de petit équipement	19 000,00	19 355,96	33 000,00	CANTINES BASSOUES MONTESQUIOU MIRANDE (ustensiles cuisine, vaisselle) ; LUDINA ; RESTAURANT SCOLAIRE; GYMNASES ; SERVICES TECHNIQUES (petites fournitures de réparation diverses). Achat de masques de protection dans le cadre de la crise sanitaire (13 000 €)
60636	Vêtements de travail	2 800,00	2 866,19	5 000,00	Vêtements de travail pour le personnel des cantines (Miélan, Mirandé, Montesquiou, L'Isle de Noé) et les services techniques, T-shirt pour Ludina. Vêtements pour les agents effectuant des remplacements
6064	Fournitures administratives	2 600,00	4 394,50	3 000,00	Fournitures administratives pour tous les services
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	320,34	500,00	Fournitures diverses pour les gymnases, Ludina, Sce Administratif.
611	Contrats et prestations de services	0,00	674,04	300,00	Transcription des comptes rendus de réunion.
6132	Locations immobilières	13 500,00	14 104,62	14 000,00	Location des locaux à la Ville de Mirandé : bureaux de la communauté, Office de Tourisme Mirandé Astarac.

6135	Locations mobilières	24 500,00	12 585,62	30 000,00	Location terminal de paiement; location copieur office du tourisme; photocopieur; machine à affranchir pour le sce administratif; four pour le restaurant scolaire de Mirande et location alarme pour les gymnases; location véhicule électrique pour les services techniques; location véhicules pour formation CACES des agents
61521	Terrains	8 870,00	12 257,46	8 000,00	Entretien chemins de randonnée Espaces verts terrain AR43 Dépôt de déchets verts Fleurs Ludina 7 000,00 € 160,00 € 300,00 € 540,00 €
615221	Bâtiments publics	11 000,00	9 947,90	10 000,00	Petites réparations sur les bâtiments communaux (gymnases, restaurant scolaire de Mirande, Ludina, snack)
615231	Voiries	7 850,00	6 007,60	7 050,00	Entretien espaces verts gymnase Poudrière Ludina 6 100,00 € gymnase d'Artagnan 650,00 €
61551	Matériel roulant	3 000,00	2 367,81	3 000,00	Entretien et contrôle technique des véhicules des services techniques.
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	7 047,65	10 000,00	Réparations matériel de cuisine : Mirande, Montesquiou, l'Isle de Noé, Bassoues. Maintenance des pompes de Ludina. Petites réparations diverses sur gymnases et services techniques
6156	Maintenance	22 500,00	22 420,73	24 000,00	Maintenance logiciels, matériels informatiques, téléphonie - Assistance téléphonique pour matériel guichet LUDINA - Maintenance équipement de cuisine pour les cantines Mirande, Bassoues, Montesquiou, L'Isle de Noé - Contrôle des installations électriques et équipements sportifs - Contrôle des extincteurs de l'ensemble des sites communaux - Contrôle et entretien de la plate forme PMR - Vidange des bacs à graisse - Maintenance des chaudières des gymnases.
6161	Primes d'assurances	56 500,00	57 144,11	40 000,00	Assurances responsabilité civile, bâtiments, véhicules. Assurance statutaire personnel.
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 898,48	2 000,00	Renouvellement nom de domaine, certificat publication marché, cotisation ADCF, licences antivirus
6184	Versts à des organismes de formation	250,00	249,00	100,00	Formation secourisme du chef de bassin de Ludina
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900,00	790,39	900,00	Indemnités versées à Madame la Trésorière.
6226	Honoraires	118 450,00	118 061,69	117 400,00	Analyse eau de Ludina - Expert et avocat pour désordres à Ludina (5 000 €); PPR T Titanobel (77 400,00 €); Dossier Parc naturel Régional (27 000,00 €); OPAH (8 000,00 €);
6231	Annonces et insertions	6 440,00	2 249,54	2 500,00	Publicité pour Ludina. Annonces légales pour les marchés publics.
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 057,50	2 000,00	Gerbes, bouquets de fleurs, vœux au personnel.
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	3 753,96	1 500,00	Accès réseau des communes (site internet).
6237	Publications	0,00	360,00	0,00	Sans objet en 2020
6251	Voyages et déplacements	100,00	152,88	150,00	Frais de déplacement agents communaux
6257	Réceptions	200,00	174,20	200,00	Frais de réception pour réunion
6261	Frais d'affranchissement	14 500,00	14 056,62	15 000,00	Affranchissement du courrier de l'ensemble des services.
6262	Frais de télécommunications	8 250,00	9 602,36	9 600,00	Frais téléphone fixe et mobile tous services.

627	Service bancaire et assimilé	300,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
62871	Rembt à la collectivité de rattachement	14 000,00	13 605,51	0,00	Article inutilisé désormais et remplacé par l'article 6215.
TOTAUX / pourcentage de réalisation		673 160,00 €	651 603,41 €	648 000,00 €	96,80%

012 Charges de personnel

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	180 000,00	125 301,64	151 576,00	Remboursement frais de personnel aux communes de Miélan, de Mirande, de L'Isle de Noé ; reversement garderie périscolaire à la ville de Mirande ainsi que mise à disposition dans le cadre du service commun et MSAP (Montesquiou, Miélan).
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	9 100,00	10 958,36	11 000,00	
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés s/ rémunérer.	1 125,00	5 538,77	1 500,00	Rémunération du personnel sur les communes de Bassoues, Miélan, Mirande, Montesquiou :
64111	Rémunération principale	450 000,00	437 751,17	493 500,00	
64131	Rémunération	70 000,00	64 996,63	55 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	80 000,00	78 801,99	83 000,00	1 Directeur et 1 Directeur Adjoint,
6453	Cotisation retraite cnracl	125 000,00	120 819,35	130 000,00	1 Directeur des services techniques
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 500,00	2 025,86	3 000,00	17 agents titulaires
6474	Autres charges sociales versements	5 275,00	4 616,00	5 000,00	Agents non titulaire et saisonniers
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	115,31	1 000,00	Visite médicale des agents, produits pharmaceutiques pour Ludina et les cantines.
6488	Autres charges sociales versements	0,00	1 007,02	0,00	Sans objet en 2020
TOTAUX / pourcentage de réalisation		926 000,00 €	851 932,10 €	934 576,00 €	92,00%

14 Atténuation de produits

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
739118	Autres reversements	915 211,00	915 210,56	954 810,00	Reversement au SMCD de la taxe "Ordures ménagères"
739211	Attribution de compensation	267 923,00	267 922,31	217 923,00	Reversement attribution de compensation aux communes membres : Armou et Cau 0,00 € Mascaras 0,00 € Bars 0,00 € Miélan 23 541,19 € Bassoues 15 587,78 € Mirande 71 508,68 € Castelnau d'Anglès 0,00 € Monclar 0,00 € Estipouy 19 566,03 € Montesquiou 0,00 € L'Isle de Noé 22 015,91 € Mouchès 27 455,23 € Laas 0,00 € Pouylebon 0,00 € Lamazère 0,00 € St Christaud 0,00 € Lousilges 25 428,10 € Saint Maur 12 819,37 € Marsailhan 0,00 €
739221	Reversement sur FNGIR	517 270,00	517 260,00	517 270,00	Reversement du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources.
TOTAUX / pourcentage de réalisation		1 700 404,00 €	1 700 392,87 €	1 690 003,00 €	100,00%

65 Autres charges de gestion

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
6531	Indemnités	41 700,00	41 071,80	50 000,00	Indemnités versées aux élus
6534	Cotisation de sécurité sociale patronale	1 600,00	1 552,09	5 000,00	Cotisation URSAFF élus
6535	Formation	2 700,00	2 016,00	7 000,00	Formations élus et agents (3 CACES et habilitations électriques)
6541	Créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	1 000,00	Admission en non valeur de factures irrécouvrables
6553	Service incendie	264 671,00	264 670,57	267 113,00	Participation au service d'incendie transféré à la Communauté en 2017
65548	Autres contributions	134 536,00	150 156,05	163 547,00	Cotisation à Gers Numérique (35 000 €), à l'Association des Maires (1 000 €), au syndicat mixte SCOT (14 753 €), au PETR Pays d'Auch (12 294 €), Syndicat de la Baise et des affluents (30 000 €), SM3V fourrière animale (16 000 €), Gers Développement (5000€), Service ADS (41 500 €), OPAH (8 000 €)
657362	Subvention au CIAS	280 000,00	224 094,10	0,00	Subvention de fonctionnement au CIAS
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres organ.de droits privé	185 360,00	185 360,00	139 800,00	Amicale du personnel Office de tourisme Mirande Astarac Conseil Départemental : fonds de solidarité logement Les écolonomes ADIL 32
65888	Autres	0,00	1,31	5,00	Arrondis sur prélèvement à la source
TOTAUX / pourcentage de réalisation		911 567,00 €	888 921,92 €	633 465,00 €	95,32%

66 Charges financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
66111	Intérêts des emprunts en euro	56 923,00	56 845,68	51 849,00	Remboursement des intérêts de l'annuité d'emprunt
661121	ICNE de l'exercice N	16 531,00	16 522,16	14 165,00	Intérêts courus non échus
661122	ICNE de l'exercice N-1	-19 297,00	-19 021,87	-16 523,00	Intérêts courus non échus n-1
6688	Autre charge financière	4 500,00	4 263,31	5 000,00	Frais d'encaissement chèques vacances. Frais TIP1, indemnité de remboursement ligne de trésorerie
TOTAUX / pourcentage de réalisation		58 657,00 €	58 609,28 €	54 491,00 €	99,92%

67 Charges exceptionnelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
67441	Versements aux budgets annexes	469 119,00	460 756,97	685 359,00	Versement de subvention d'équilibre de fonctionnement aux budgets annexes : Cuisine centrale : 4 300 € ; Pole enfance : 336 827 € ; ZA Bataille: 75 227 € ; Réserve foncière de la Bourdette : 41 675 € ; ZA du Pountet : 272 500 €
TOTAUX / pourcentage de réalisation		469 119,00 €	460 756,97 €	685 359,00 €	98,22%

042 / 043 Opérations d'ordre et transfert entre sections

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
023	Virement à la section d'investissement	387 310,30	0,00	409 443,00	Cette opération budgétaire ne donne pas lieu à réalisation
675	Valeurs comptables des immo. cédées	35 943,57	35 943,57	0,00	Sans objet en 2020
6761	Diff. Sur réalisations (positives) trans. Inv	11 531,43	11 531,43	0,00	Sans objet en 2020
6811	Dotations aux amortissements	32 517,00	32 405,12	32 500,00	Le montant de cette charge d'amortissement se retrouve en recette d'investissement au chapitre 28.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	467 302,30 €	79 880,12 €	441 943,00 €	17,09%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 206 209,30 € 4 672 096,67 € 5 087 837,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

64 Remboursement charges de personnel

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	0,00	668,82	1 000,00	Remboursement CPAM des salaires et charges suite à arrêt de travail;
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	668,82 €	1 000,00 €	0,00%

70 Produits des services

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
701241	Redevance pr pollut* d'origine domestique	6 000,00 €	5 624,08	5 000,00	Remboursement redevance assainissement versée à tord sur Lucina
70632	A caractère de loisirs	90 000,00 €	88 787,90	50 000,00	Entrées sur le site de Ludina
					Produits des cantines :
					Bassoues 6 600,00 € Isle de Noé 15 000,00 €
					Miélan 23 800,00 € Montesquiou 9 400,00 €
					Mirande 50 200,00 €
7066	Redevances&droits services à caractère social	159 000,00 €	156 450,76	105 000,00	Garderie périscolaire Mirande (pause méridienne)
7067	Redev.&droits serv.péri-scolaire & enseignement	10 000,00 €	10 437,99	10 000,00	Reversement quote part licence anti virus Pole enfance
70841	Frais budgets annexes	0,00 €	84,00	100,00	Reversement des mises à disposition du personnel service commun à la mairie de Mirande, Miélan, CCAS de Mirande, CIAS.
70845	Aux communes du GFP	80 000,00 €	56 746,34	85 000,00	Remboursement de la mise à disposition de la Directrice à l'office de Tourisme par l'office de tourisme
70848	Aux autres organismes	64 000,00 €	63 402,83	40 000,00	Remboursement de frais liés au service commun RH/finances par le CCAS Mirande.
70873	Redevance de droit par les CCAS	38 560,00 €	38 940,82	8 500,00	Sans objet en 2020
70875	Par les Cnes membres du GFP	2 500,00 €	2 704,95	0,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	450 060,00 €	423 179,67 €	303 600,00 €	94,03%

73 Impôts et taxes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
73111	Contributions directes	1 856 970,00	1 857 061,00	1 855 253,00	CFE : Contribution forfaitaire des entreprises 627 224,00 THPB : Taxe d'habitation s/propriété bâti 998 615,00 TFNB : Taxe s/foncier non bâti 22 907,00 TFB : Taxe s/foncier bâti 206 507,00 F.N.G.I.R. : prélevé à l'article 739221 -517 270,00 Total contributions : 1 855 253,00
73112	CVAE	280 683,00	280 683,00	309 788,00	CVAE : Contribution s/valeur ajoutée des entreprises
73113	Taxes surfaces commerciales	77 391,00	77 391,00	82 804,00	TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
73114	IFER	116 813,00	116 813,00	118 088,00	IFER : Impôt forfaitaire s/entreprises de réseaux
73211	Attribution de compensation	90 000,00	75 878,84	75 880,00	Reversement provisoire de l'attribution de compensation des communes : Armous et Cau 2 936,77 € Mascaras 2 123,34 € Castelnau d'Angles 3 344,65 € Monclar/losse 3 746,73 € Laas 10 548,31 € Montesquiou 35 434,14 € Lamazere 5 058,77 € Pouylebon 6 384,80 € Marseillan 3 384,28 € St Christaud 2 623,41 €
73223	Fonds de péréquation des ressources Com et Intercommunalité	90 000,00	98 259,00	90 000,00	Versement par l'Etat du FPIC
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	915 211,00	922 656,00	954 810,00	Taxe des ordures ménagères reversée au SMCD
7346	Taxe gestion des milieux aquatiques	32 000,00	33 144,00	33 144,00	Taxe GEMAPI
7362	Taxes de séjour	20 000,00	17 919,03	10 000,00	Taxe de séjour 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	3 479 068,00 €	3 479 804,87 €	3 529 767,00 €	100,02%

74 Dotations, subventions

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
74124	Dot d'intercommunalité	196 000,00	196 000,00	215 842,00	Dotation d'intercommunalité
74126	Dot de compensation des group. Communes	178 983,00	179 519,00	174 823,00	Dotation de compensation des groupements
744	Fctva	0,00	739,00	1 000,00	Remboursement de TVA sur dépenses de fonctionnement
74718	Autres	77 000,00	90 000,00	90 000,00	Subvention FNADT et FIO pour le financement des 3 MSAP
7472	Régions	14 437,00	0,00	15 000,00	Concours région à l'opération "bourg centre"
74741	Communes membres du GFP	11 720,00	12 625,00	0,00	Sans objet en 2020
74832	Attri.fonds départ de la taxe profes.	5 000,00	5 034,69	5 000,00	Fond départemental de TP
74833	Etat compensation s/ CFE	18 783,00	18 783,00	19 251,00	Compensation CFE
74834	Etat compensation s/TF	46,00	46,00	47,00	Compensation sur taxes foncières (bâti/non bâti)
74835	Etat compensation s/ TH	100 077,00	100 077,00	100 205,00	Compensation sur taxe d'habitation
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	602 046,00 €	602 823,69 €	621 168,00 €	100,13%

75 Autres produits de gestion courante

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
752	Revenus des immeubles	20 000,00	28 449,69	20 000,00	Mise à disposition des gymnases au lycée et collège, gérance du snack Lou Picachou
7588	Produits de gestion	10 000,00	26 291,46	10 000,00	Reversement des budgets annexes de l'assurance sur les bâtiments et la responsabilité civile et remboursement par l'assurance de divers sinistres
TOTALX / pourcentage de réalisation		30 000,00 €	54 741,15 €	30 000,00 €	182,47%

76 Produits financiers

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
76233	Remboursement par budgets annexes	0,00	2 220,70	1 232,00	Remboursement des intérêts sur emprunt contracté par le budget principal pour Pole enfance en 2018.
TOTALX / pourcentage de réalisation		0,00 €	2 220,70 €	1 232,00 €	0,00%

77 Produits exceptionnels divers

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
775	Produits des cessions d'immobilisations	47 475,00	47 475,00	0,00	Sans objet en 2020
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	54 693,15	40 000,00	Remboursement des salaires et charges suite à arrêt de travail; remboursement mise à disposition de personnel hors service commun
TOTALX / pourcentage de réalisation		77 475,00 €	102 168,15 €	40 000,00 €	131,87%

002 Excédent de fonctionnement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
002	Excédent de fonctionnement reporté	567 560,30	567 560,30	561 070,00	Report de l'excédent de fonctionnement de 2019
TOTALX / pourcentage de réalisation		567 560,30 €	567 560,30 €	561 070,00 €	100,00%

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 5 206 209,30 € 5 233 167,35 € 5 087 837,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
1641	Emprunts en euros	190 794,00	190 793,43	216 045,00	Échéance annuelle du capital des emprunts
165	Dépôt et cautionnement reçu	1 500,00	0,00	1 500,00	Provision pour remboursement de la caution de la gérance du snack
TOTALX / pourcentage de réalisation		192 294,00 €	190 793,43 €	217 545,00 €	99,22%

20 Immobilisations incorporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00	600,00	Etude amiante sur la salle de réception du Gymnase Poudrière
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	3 000,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00%

204 Subventions d'équipement versées

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
204121	Biens mobiliers, matériel et études (Région)	0,00	0,00	26 000,00	Versement de la participation au fonds l'occal Occitanie dans le cadre de la crise sanitaire
2041412	Biens mobiliers, matériels et études (Communes)	40 000,00	0,00	5 000,00	Fonds de concours Commune de Castelnaud d'Angles 2020
20421	Biens mobiliers, matériels et études (Privés)	0,00	0,00	35 000,00	Versement d'une aide aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	40 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €	0,00%

21 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des dépenses
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	1 296,00	0,00	Sans objet en 2020
21318	Autres bâtiments publics	125 000,00	15 155,52	290 870,00	Achat du bâtiment pour les bureaux Communautaires, Achat du bâtiment de l'ancienne DDE 125 000 €, provision pour travaux 120 870 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	21 472,00	50 440,75	25 593,00	TRAVAUX AD'AP : Restaurant scolaire : Remplacement d'un lavabo (365 €); Bureaux : Mise aux normes des escaliers Communauté de Communes (5 183 €) Gymnases : Création douches et sanitaires (19 320,00 €); Camping Saint Fris : Remplacement d'un lavabo (725 €)
2138	Autres constructions	221 836,00	92 835,32	90 951,00	Ludina : Changement de 2 portillons accès de secours ; Sécurisation des passerelles ; Remplacement feux toboggans ; Remplacement bordures, tables pique nique, corbeilles ; Remplacement vasques sanitaires; Réfection allées; Remplacement grille au sol par maillage; (69 600 €) ; grilles de fond (5 146 €) Restaurant scolaire Mirande : Remplacement butoir quai de déchargement (1 734 €) Gymnase d'Artagnan : Pose de volets roulants côté extérieur de la salle (14 471 €);
2158	Autres installations et matériels techniques	16 295,00	12 599,70	6 569,00	Service technique : Meuleuse + souffleur à batterie (1 192 €); Gymnases et bureaux : Achat de 3 défibrillateurs (5 377 €)
21783	Matériel de bureau et informatique	0,00	800,60	2 848,00	Achat d'un ordinateur pour le services de ressources humaines et d'un serveur

21784	Mobilier	0,00	2 925,36	0,00	Sans objet en 2019
2183	Matériel de bureau	10 522,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
2184	Mobilier	29 791,00	17 693,78	26 724,00	Bureaux : Mobilier pour service des ressources humaines (1 772 €); Ludina : Remplacement de 2 caches douches (17 952 €); Changement du Tripode de l'entrée caisse (7 000 €);
2188	Autres immobilisations	155 888,00	23 038,03	13 000,00	Achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	580 804,00 €	216 785,06 €	456 555,00 €	37,32%

27 Autres immos. Financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
276348	Autres budgets	113 000,00	111 082,00	65 192,00	Partie de l'emprunt contracté en 2020 pour travaux et acquisitions des budgets annexes Pole enfance (18 358 €) et Camping ile du Pont (46 834 €)
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	113 000,00 €	111 082,00 €	65 192,00 €	98,30%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 929 098,00 € 518 660,49 € 805 892,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
10222	Fond compensation TVA	49 688,70	33 623,00	25 145,00	TVA récupérée sur investissements. Dossier déposé en janvier 2020 pour la TVA du 4ème trimestre 2019.
1068	Excédent de fonctionnement	28 719,38	28 719,38	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	78 408,08 €	62 342,38 €	25 145,00 €	79,51%

13 Subventions d'investissements

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
13141	Cnes Membres du GFP	12 268,00	1 992,00	0,00	Sans objet en 2020
1321	Etats et établissements nationaux	73 986,00	48 993,48	39 480,00	Subvention DETR sur les travaux réalisés en attente de versement.
1322	Région	0,00	0,00	17 000,00	Subvention Région
1323	Département	0,00	0,00	0,00	Subvention Conseil Départemental
1326	Autres établissements publics	0,00	7 573,41	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	86 254,00 €	58 558,89 €	56 480,00 €	67,89%

16 Emprunts et dettes assimilées

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
1641	Emprunts en euros	375 000,00	374 800,00	250 000,00	Emprunt contracté en 2020 pour travaux et acquisitions
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	375 000,00 €	374 800,00 €	250 000,00 €	99,95%

19 Neutralisations et régularisations
d'opérations

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
192	Plus ou moins values sur cessions d'immo.	11 531,43	11 531,43	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	11 531,43 €	11 531,43 €	0,00 €	100,00%

21 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
2111	Terrains nus	35 943,57	35 943,57	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	35 943,57 €	35 943,57 €	0,00 €	100,00%

024 Immobilisations corporelles

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
024	Produits de cessions d'immobilisations	-47 475,00	0,00	0,00	Sans objet en 2020
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	-47 475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

27 Autres immobilisations financières

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
276348	Autres	8 640,00	8 641,84	5 776,00	Remboursement du capital de l'emprunt contracté par le budget principal pour Pole enfance et camping de l'Ile du Pont
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	8 640,00 €	8 641,84 €	5 776,00 €	100,02%

040 Opération d'ordre de transfert entre sections

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
28031	Amortissements des frais d'études	8 188,00	9 404,18	9 405,00	
2804112	Bâtiments et installations	4 908,00	0,00	0,00	
28128	Autres agencements et matériels	2 446,00	3 213,21	3 214,00	
28135	Installations générales et agencements	0,00	116,00	120,00	
28138	amortissements autres constructions	307,00	191,36	200,00	
28152	Installations de voirie	65,00	77,60	80,00	
28158	Autres	2 818,00	2 572,45	2 573,00	
281731	Bâtiments publics	1 411,00	94,54	95,00	
281738	Autres constructions	2 018,00	120,40	121,00	
281788	Autres immos. Corpo.	327,00	6 082,86	6 083,00	Amortissement des équipements, que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 68
28181	Installations générales	180,00	180,00	180,00	
28182	Matériel de transport	581,00	0,00	93,00	

28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	4 111,00	4 690,70	4 691,00	
28188	Autres immobilisations	5 157,00	5 661,82	5 662,00	
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	32 517,00 €	32 405,12 €	32 517,00 €	99,66%

001 Excédent d'investissement reporté

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	26 531,00	Excédent d'investissement 2019 reporté
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	0,00 €	0,00 €	26 531,00 €	0,00%

021 Virement de la section de fonctionnement

Articles	Désignation	2019 P/Mémoire	Réalisé 2019	Propositions 2020	Détail des recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	387 310,30	0,00	409 443,00	Cette opération ne donne pas lieu à réalisation.
	TOTAUX / pourcentage de réalisation	387 310,30 €	0,00 €	409 443,00 €	0,00%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 968 129,38 € 584 223,23 € 805 892,00 €

LA PRIME EXCEPTIONNELLE ATTRIBUABLES A CERTAINS AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Source : Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Quels agents territoriaux peuvent en bénéficier ? (art.2 et art.3)

Les **agents particulièrement mobilisés** pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée **afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.**

Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1er les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Le montant plafond de la prime (art. 4)

Il est fixé à 1000 €.

Cumul, exonérations, non reconductible (art. 10)

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

La prime exceptionnelle est à vocation unique, elle n'est pas reconductible.

Modalités de mise en place et d'attribution (art. 8)

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de son établissement public dans la limite du plafond fixé à l'article 4 du décret

Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.